

UNIVERSITÉ LYON II

U. E. R. I. P. S. E.

VOUS-ME

ECOLE JUIVE ET COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

LEURS RAPPORTS EN FRANCE ET LA SITUATION A LYON

THÈSE DE DOCTORAT DE 3^E Cycle
EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

SOUTENUE PAR

YOSSEF CHVIKA

DIRECTEUR DE THÈSE : PROFESSEUR Guy AVANZINI

631

DÉCEMBRE 1984

BIBLIOTHÈQUE
CHATELAIN

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE	
Une approche du judaïsme français et d'une identité	
CHAPITRE I	
Le Judaïsme français de la Révolution de 1789 à nos jours	16
L'enquête démographique de la SOFRES en 1976 : Juif ou Israélite	44
CHAPITRE II	
L'Identité juive	52
Torat Israël - la perspective religieuse La notion du peuple - Am Israël	57
Le peuple et ses attitudes religieuses	63
La personnalité juive	65
L'antisémitisme	67
Point de vue national - Eretz Israël	72
Le sentiment d'appartenance	77
Les Juifs et l'Etat d'Israël	79
La centralité d'Israël	81
Que signifie "Etre Juif"	83

DEUXIEME PARTIE

La fonction de l'école juive française dans la
quête de l'identité

CHAPITRE III

L'enseignement de la tradition juive de l'ancien Israël à nos jours	93
L'éducation dans la période biblique	94
La période Talmudique	97
La maison paternelle et les rites des fêtes	105
L'étude et le balancement	107
La Yechiva en Europe	109
Les structures éducatives de 1939 à nos jours	115

CHAPITRE IV

L'école juive en France :	
Ses effectifs	119
Sa vocation spécifique	123
Son organisation administrative en France et à Lyon : Le Fonds Social, l'Agence Juive, le Fonds d'Investissements pour l'éducation	128
Les ressources financières et leurs répartitions	134

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE V

L'école juive de Lyon	142
Les caractéristiques de la communauté juive de Lyon	144
Genèse de l'école	147
Les statuts de l'école	150
Le budget de fonctionnement	151
Les structures pédagogiques	155
L'enseignement général	160
L'enseignement religieux	162
Les fêtes, l'histoire, l'hébreu	164
La physionomie des élèves et de leurs familles	172
Les conditions matérielles de l'école	177

CHAPITRE VI

Une enquête pour saisir les représentations de ses usagers	179
Le choix des témoins privilégiés	179
Le type d'entretien retenu	181
Les opinions sur la situation religieuse communautaire	183
La représentation sur le concept d'identité	186
Les représentations de l'enseignement général et de l'enseignement religieux	192
Analyse et débat	199

CONCLUSION	221
ANNEXE	227
BIBLIOGRAPHIE	281
TABLE DES MATIERES	286
TABLEAU DES ANNEXES	290

1ère P A R T I E

UNE APPROCHE DU JUDAISME FRANCAIS

ET D'UNE IDENTITE JUIVE

CHAPITRE I

LE JUDAISME FRANCAIS :
DE LA REVOLUTION DE 1789 A NOS JOURS

"SOIS JUIF DANS TON FOYER ET CITOYEN A L'EXTERIEUR"

LE JUDAISME FRANCAIS : DE LA REVOLUTION DE 1789 A NOS JOURS.

Il serait fort intéressant pour notre étude de nous arrêter longuement sur l'histoire de la communauté juive française. Faute de temps et de peur de déborder notre propos, nous renvoyons aux études déjà réalisées, en particulier aux travaux célèbres de S. Schwarzfuchs (1) et de D. Fuerwerker (2). Nous nous bornerons à la rappeler depuis l'aube de la révolution française. A partir de 1789, en effet, les Juifs de France ont fait l'objet d'une série de décisions législatives qui ont désormais marqué la physionomie de leur communauté. Certes, tout ne sera pas acquis pour elle et elle connaîtra encore des aléas et des vicissitudes mais, à partir de 1789, elle sera considérée comme membre de la communauté nationale. Dès lors, se poseront de nouveaux problèmes, encore prégnants aujourd'hui : sera-t-elle être seulement : Intégrée, ou assimilée ? Vu que nous y serons confronté tout au long de notre étude, il est indispensable de définir d'emblée ces deux termes. Pour nous à cet égard, l'assimilation est le processus par lequel "une minorité ou un groupe d'immigrants" se fond dans un nouveau cadre social, ou dans l'ensemble d'une société. Elle implique, pour le nouveau venu, la renonciation à sa culture d'origine, l'abandon de sa personnalité au sein du groupe qui l'absorbe. Dans ce cas, l'immigrant adhère à un nouveau système de valeurs et à une nouvelle culture, crée

1 - SCHWARZFUCHS S., Les Juifs de France, Paris, Albin Michel, Passim 350 pages.

2 - FEUERWERKER D., L'émancipation des Juifs en France, Albin Michel, Passim 790 pages.

des liens avec l'entourage et intensifie le désir d'appartenance et de participation. L'assimilation est donc un processus de transformation sociale de l'individu et de dispersion totale du groupe. L'intégration, en revanche, si elle peut constituer une étape dans ce processus, ne mène pas obligatoirement à l'assimilation. Elle n'implique pas de renoncer à ses valeurs et à sa culture. Le nouveau venu accepte les normes de la société environnante, et en assume les exigences, mais garde sa spécificité, notamment culturelle et religieuse. Corollairement la société d'accueil l'accepte dans un esprit de tolérance.

A la veille de la révolution française, les historiens, à qui nous nous référons, estiment que la communauté juive française comporte 40.000 personnes, 25.000 en Alsace, 7.500 en Lorraine, 3.500 dans le Sud-Ouest et 2.500 dans les carrières du Comtat Venaissin. La communauté parisienne, moins nombreuse, ne totalise pas plus de 500 personnes. Cependant, son influence sera considérable. Il serait long de décrire son histoire. Retenons seulement l'influence de nombreux Juifs parisiens qui, insérés dans l'intelligentia parisienne, allaient, en 1785, intéresser l'Académie Royale des Arts et des Sciences, puisque celle-ci mit au concours un thème qui fit grand bruit : "Quels sont les moyens qui permettent aux Juifs de se sentir utiles et heureux en France" ?

L'un des lauréats fut un ecclésiastique, l'Abbé Grégoire, qui publiera en 1789 son oeuvre : "Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs". Cet Abbé Grégoire allait devenir célèbre, parce qu'il fut en 1791 non seulement Evêque constitutionnel de Blois mais, surtout, député aux Etats Généraux de 1789 et dans toutes

les Assemblées Révolutionnaires. Il lutta pour l'émancipation des esclaves noirs et participera à l'élaboration des lois sur l'abolition de l'esclavage, mais aussi pour l'égalité des droits des Juifs. C'est ainsi que, grâce à lui, le 22 août 1789, l'Assemblée constituante inscrira à son ordre du jour l'étude des droits et devoirs de la communauté juive, à laquelle le droit de "citoyens actifs" fut alors reconnu et accordé (1).

L'Abbé Grégoire, cité par L. Berman (2), assure qu'il est possible d'habituer les Juifs aux différents métiers, à l'agriculture et même à l'art militaire. Et il continue par cette pathétique adjuration : "N'essayons pas de rendre la religion complice d'une dureté qu'elle repousse... L'entière liberté religieuse accordée aux Juifs fera un grand pas en avant pour les réformer et, j'ose le dire, pour les convertir."

L'Abbé Grégoire conseille d'appliquer les réformes graduellement, sans recourir à la contrainte, et il conclut par ces mots : "Un siècle nouveau va s'ouvrir : que les palmes de l'humanité en ornent le frontispice et que la postérité applaudisse d'avance à la réunion de nos coeurs. Les Juifs sont membres de cette famille universelle, qui doit établir la fraternité entre tous les peuples... Enfants du même père, dérobez tout prétexte à l'aversion de vos frères, qui seront

1 - D'abord aux communautés d'Alsace, de Lorraine et de Paris. Six mois plus tard, ces droits furent accordés à l'ensemble des Juifs français par le vote du 28 janvier 1790.

2 - BERMAN L., Histoire des Juifs de France des origines à nos jours, Paris, Lipschutz, 1937, p. 342.

un jour réunis dans le même bercail. Ouvrez-leur des asiles où il puissent tranquillement reposer leurs têtes et sécher leurs larmes et qu'enfin le Juif, accordant au chrétien un retour de tendresse, embrasse en moi son concitoyen et son ami." (1)

Le 14 septembre 1791, un décret accorde la citoyenneté française à tous les Juifs. C'est désormais la fin des ghettos et une espérance nouvelle pour les Juifs de France. C'est un véritable bouleversement qui s'opère, permettant enfin, après de nombreux siècles d'exclusion et d'interdits professionnels, leur participation à la vie politique, économique et sociale. Le climat politique favorable, la philosophie des lumières et le rationalisme scientifique concourent à créer un certain libéralisme politique mais, parallèlement, un certain détachement vis-à-vis de la religion. Ainsi, et désormais, la communauté juive est-elle légalement partie prenante de la communauté nationale. Dès lors ne sera-t-on pas surpris de voir se multiplier les mariages mixtes et d'observer un fléchissement dans les pratiques religieuses. Allait-on vers l'assimilation ? Mais les Juifs récemment immigrés d'Europe de l'Est réagirent fortement contre ces fléchissements. Le 26 juillet 1806, lors de "l'Assemblée annuelle des notables juifs" réunie à Paris, sous la présidence d'Abraham Furtado, l'ordre du jour porte sur les rapports possibles entre la religion juive et la citoyenneté française. On s'efforce de se montrer et de démontrer que les rapports sont possibles, qu'ils correspondent seulement à l'intégration.

Ces questions furent reprises sous le Premier Empire. Napoléon I (1804-1815) désigna trois maîtres du Conseil d'Etat pour en traiter. Molé,

1 - Op. Cit. p. 243

Pasquier et Portalis composèrent cette commission, dont Molé prit pratiquement la direction. Dans un discours qu'il prononça devant l'Assemblée, il rappela que l'Empereur souhaitait que les Juifs fussent véritablement Français : Il leur appartenait donc de s'en rendre dignes. Il procéda à la lecture des douze questions auxquelles l'Assemblée fut priée de donner sa réponse :

1° - Est-il licite aux Juifs d'épouser plusieurs femmes ?

2° - Le divorce est-il permis par la loi juive ? Le divorce est-il valable sans qu'il soit prononcé par les tribunaux et en vertu des lois contradictoires à celles du code français ?

3° - Une Juive peut-elle se marier avec un chrétien et une chrétienne avec un Juif ? Ou la loi veut-elle que les Juifs ne se marient qu'entre eux ?

4° - Aux yeux des Juifs, les Français sont-ils leurs frères ou sont-ils des étrangers ?

5° - Dans l'un et l'autre cas, quels sont les rapports que leur loi leur prescrit avec les Français qui ne sont pas de leur religion ?

6° - Les Juifs nés en France et traités par la loi comme citoyens français regardent-ils la France comme leur patrie ? Ont-ils l'obligation de la défendre ? Sont-ils obligés d'obéir aux lois et de suivre toutes les dispositions du Code-civil ?

7° - Qui nomme les rabbins ?

8° - Quelle juridiction de police exercent les rabbins parmi les Juifs ? Quelle police judiciaire exercent-ils parmi eux ?

9° - Ces formes d'élection, cette juridiction de police judiciaire sont-elles voulues par la loi, ou seulement consacrées par l'usage ?

10° - Est-il des professions que la loi des Juifs leur défend ?

11° - La loi des Juifs leur défend-elle de pratiquer l'usure envers leurs frères ?

12° - Leur défend-elle ou leur permet-elle de pratiquer l'usure envers les étrangers ?

La question la plus épineuse était la troisième, celle qui avait trait aux mariages mixtes. Elle donna lieu à de violentes discussions entre les rabbins et certains laïcs et la résolution adoptée fut assez ambiguë. "Les rabbins ne seraient pas plus disposés à bénir le mariage d'une Chrétienne avec un Juif ou d'une Juive avec un Chrétien que les prêtres ne consentiraient à bénir de pareilles unions" (1). Mais ceci ne les empêchait nullement de reconnaître la validité d'un mariage civil, la bénédiction religieuse ne pouvant cependant être accordée qu'à deux personnes de même religion.

Mais à la quatrième question, les députés furent unanimes à répondre : "La France est notre patrie, les Français sont nos frères". Et à la question six ils répondirent tous, d'une seule voix, qu'ils étaient prêts à défendre la France jusqu'à la mort. En réponse à la dixième question, ils rappelèrent que non seulement la loi juive n'interdisait aucune profession mais que, selon le Talmud, le père de famille qui n'enseigne aucun métier à son fils est considéré comme l'ayant préparé à la vie de brigands ; de plus, en ce qui concerne l'usure, l'assemblée n'eut pas de peine à démontrer que la loi juive ne la tolère pas. La délimitation des pouvoirs juridiques des rabbins intéressait l'Empereur qui craignait de trouver, chez eux, une autorité qui contrecarrerait la sienne. Les députés avaient accordé les concessions exigées par l'Empereur sans se soucier des

1 - SCHWARZFUCHS S. : Op. Cit. p. 231

répercussions qu'elles pourraient avoir sur leur vie juive. Les réponses de l'Assemblée des Notables se révélèrent néanmoins insuffisantes pour Napoléon I. Dès 1806, celui-ci fit convoquer le "Grand Sanhédrin" (1). Il désirait que l'Assemblée des Notables prit des mesures de discipline pour l'organisation du culte et la régénération des mœurs juives.

Le 17 mars 1808, fut créé le Consistoire, dont le rôle était clairement défini (2) : "Veiller à ce que, pour cause et prétexte de religion, ne se forme sans autorisation spéciale, aucune assemblée de prières ; encourager les Israélites à l'exercice des professions utiles ; donner chaque année à l'autorité connaissance du nombre des conscrits israélites de la circonscription. En ce qui concerne les fonctions des rabbins, il leur appartenait d'enseigner la religion, de rappeler en toutes circonstances l'obéissance aux lois, de faire considérer aux Israélites le service militaire comme un devoir sacré, de prêcher dans les synagogues et de réciter les prières qui s'y font en commun pour l'empire et la famille impériale... Les consistoires départementaux devaient être coiffés par un consistoire central siégeant à Paris et composé de trois rabbins et de deux membres laïcs.

1 - Tribunal politico-religieux de la communauté juive, composé de 71 membres, 2/3 rabbins et 1/3 laïcs.

2 - SCHWARZFUCHS S. : Op. Cit., pp. 235-237.

Il est bon de rappeler ici que le serment "more judaïco" (1), (qui obligeait les Juifs à prêter serment à la synagogue avant de plaider devant un tribunal) était toujours en vigueur.

En ce qui concerne les consistoires, on remarquera qu'ils avaient une conception large de leur rôle et considéraient pouvoir se servir de certains fonds pour la création d'oeuvres charitables ou d'écoles. C'est dire que la question

1 - "more judaïco" : Ce serment s'effectuait en présence de 10 personnes en tenue religieuse, le livre de la loi sur le bras droit, en récitant le texte suivant : "Adonaï", créateur du ciel et de la terre et de toutes choses, qui est aussi le mien et celui de tous les hommes présents, je t'invoque, par ton nom sacré, en ce moment où il s'agit de dire toute la vérité. Je jure, en conséquence... Je te prie donc, Adonaï, de m'aider et de confirmer cette vérité, mais dans le cas où j'emploierais quelque fraude en cachant la vérité, que je sois éternellement maudit, dévoré et anéanti par le feu dont Sodome et Gomorrhe périrent, accablé de toutes les malédictions de la Torah, et que l'Eternel qui a créé les feuilles, les herbes et toutes choses, ne vienne jamais à mon aide ni à mon assistance dans aucune de mes affaires et de mes peines ; mais si je dis vrai et agis bien, qu'Adonaï me soit en aide et rien de plus". (2) Ce serment fut aboli en 1846 pour l'ensemble de la communauté.

2 - Cf. HALLEZ Th., Des Juifs en France. De leur état moral et politique..., Paris, 1845, pp. 350-352.

de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse avait préoccupé ,les dirigeants du judaïsme dès la Révolution (1). Aussi les écoles israélites prirent-elles un essor rapide. Dès 1791, Ben Isaac Berr avait adressé au nom du consistoire, une lettre à ses frères, à l'occasion du droit de citoyen actif accordé aux Juifs. Il attirait leur attention sur la nécessité d'écoles dont la base devrait être religieuse. Un programme d'études juives proposa donc que les garçons étudient, à l'école primaire, la lecture de l'hébreu, la traduction du rituel, du Pentateuque et de la première partie des Prophètes, et les éléments de la langue hébraïque. Ils devaient également apprendre par coeur la récitation des bénédictions et étudier l'histoire sainte. L'accent était porté essentiellement sur les notions propres à faciliter la pratique quotidienne du judaïsme. Mais, par ailleurs, ils devaient être initiés à toutes les sciences et tous les arts mécaniques afin que, sortant des écoles juives, ils s'intègrent dans la vie économique du pays, tout en témoignant que l'attachement à la religion juive n'est pas un obstacle à l'accomplissement des devoirs de citoyen.

Dès la Restauration, à Paris et en province, des comités se formèrent pour créer des écoles primaires juives. Certes, les difficultés furent nombreuses à cause de l'insuffisance des moyens financiers et pédagogiques (2). Mais, malgré ces

1 - POUATCH I. : Les Juifs en France, en hébreu traduit par Hatzor M. Maariv, 1976, p. 4, pp. 13-16.

2 - SCHWARZFUCHS S. : Op. Cit., pp. 238-240

moyens limités, se constituèrent des sociétés de promotion pour la création d'écoles primaires juives et d'autres pour l'apprentissage des arts et des métiers. Dès 1818, dans les différentes villes de France, des établissements scolaires pour garçons et pour filles fonctionnent, tout en encourageant les écoles de travail manuel qui ont pour objectif de former des ouvriers dans les différentes professions (peintre en bâtiment, boucher, conducteur, matelassier...)

De même le gouvernement s'intéresse-t-il sérieusement à l'adaptation des Israélites au nouvel état de choses. Il se préoccupe, plus particulièrement, de hâter la formation d'un corps rabbinique de culture française, capable de prêcher en français aux nouvelles générations d'Israélites, dans les lycées et universités. Le 21 août 1829, le Ministre de l'Intérieur autorisa l'établissement, à Metz, de la première Ecole Centrale rabbinique de France. Elle fut transférée en 1859 à Paris, où elle reçut le nom de Séminaire israélite. Cette institution, plus que centenaire, a repris en 1906 la désignation d'école rabbinique de France.

La formation d'un corps rabbinique de culture française lui permit de resserrer les liens avec les pouvoirs publics. C'est en 1830 que l'Etat supprima la dernière barrière qui séparait l'organisation culturelle israélite des autres, prit désormais à sa charge financière le culte juif et assura le traitement des rabbins. Cette égalisation sociale eut des répercussions sur les droits politiques. Adolphe Crémieux, juif français (1796-1880), devient même Ministre de la Justice en 1848. Il entreprend une oeuvre considérable en

faveur de ses coréligionnaires d'Algérie, ce qui aboutit, en 1870, à l'octroi de la citoyenneté française aux 33.000 Juifs d'Algérie (1).

La formation d'un rabbinat moderne répondait aussi à un besoin urgent du judaïsme. En effet de nombreuses familles étaient engagées dans un mouvement de conversion et, parmi elles, les plus attachées à la tradition. Le fils du Grand Rabbin Deutz et son gendre Drach, lui-même rabbin, embrassèrent le catholicisme. Les trois enfants du rabbin Drach se convertirent et son fils Paul est l'auteur d'un ouvrage intitulé : Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue. C'est ainsi que Marie Théodore Ratisbonne, converti en 1826, fonda en 1842 (2) la congrégation de Notre Dame de Sion, destinée à la conversion des Juifs. La création des consistoires fut donc précieuse. Ils furent à l'origine des écoles qui contribuèrent largement à l'intégration des enfants juifs dans la société scolaire. Cette situation favorable se poursuit à l'époque de la Monarchie de Juillet (1830-1848), sous le régime de Louis Philippe, jusqu'au Second Empire (1852-1870), sous le règne de Napoléon III.

Dès cette période, qui s'étale de la Révolution française au deuxième Empire, on peut dire que la citoyenneté française est octroyée à la communauté juive. La majorité de ses membres accède à l'enseignement, ce qui favorise l'accès aux professions libérales et qui aura comme conséquence l'émergence d'une petite et moyenne bourgeoisie. Les Juifs français embrassent de préférence les professions libérales : que ce fût au barreau, dans

1 - CHOURAQUI A. : Marche vers l'Occident - Les Juifs d'Afrique du Nord, Paris, Puf 1952

2 - BERMAN L. : Op. Cit. 399.

l'enseignement secondaire et supérieur, ou dans le domaine de la presse et des arts, ils furent présents. L'artisanat et le commerce en attirèrent un nombre important. On retrouve les mêmes structures socio-professionnelles dans les milieux juifs et non-juifs. Comme dans beaucoup de familles juives, notait l'écrivain André Spire (1), mes arrière-grands-parents ont été des marchands : de petits commerçants. Au début du XIXe siècle, ce sont des commerçants en gros ou des industriels. Certains accèderont même au monde des affaires, la banque notamment. On ne devra pas oublier le rôle que joueraient les descendants de James de Rothschild qui, au début des années 1800, s'installèrent à Paris.

C'est en 1862 que le Consistoire Central obtint le rattachement des consistoires algériens (Constantine, Alger, Oran) au Consistoire Central de France et la suppression de celui d'Algérie. Pour les Juifs de France, c'était la fin de l'exil, cela fut exprimé d'une manière exceptionnelle, lors de l'inauguration de la nouvelle synagogue, dans l'allocution du Grand Rabbin de Paris, Lazare Isidor (2) : "Nous avons prouvé que nous étions dignes de la liberté, dignes du titre de citoyen, et que l'on pouvait être à la fois israélite et français. Le peuple juif est mort, sa forme nationale est morte ; mais, ce qui n'est pas mort et ce qui ne mourra jamais, c'est l'esprit du judaïsme, ce sont ses principes et ses vérités, immuables comme le rocher sur lequel Dieu les a proclamés."

1 - SPIRE A. : Souvenirs à bâtons rompus, Paris, Albin Michel, 1962, p. 15.

2 - Inauguration du temple consistorial de la ville de Paris, le 1er avril 1852, pp. 15-16.

Cette intégration avait même conduit à l'introduction de plusieurs membres de la communauté dans la haute bourgeoisie et l'aristocratie française. Néanmoins, une période critique se préparait, qui allait bousculer la quiétude dans laquelle la communauté juive peu à peu s'installait et le risque d'assimilation qu'elle courait. En effet, en 1871, la perte de l'Alsace et de la Lorraine avait provoqué un sursaut de nationalisme dans la communauté française. De nombreux Juifs, conscients de leur ascension sociale, embrassèrent la carrière militaire. Ils étaient convaincus que leur sort était lié intimement au bonheur et aux progrès de la patrie. En revanche, en Allemagne et en Autriche, l'antisémitisme racial trouvait de nouveaux théoriciens, qui proclamaient la supériorité des peuples aryens sur les sémites, donc sur les Juifs (1).

Une crise économique, des difficultés dans la nouvelle société industrielle française et la chute de banque Union Générale ont été les éléments qui ont servi à Edouard Drumont (1844-1917), à attribuer les maux de la société aux Juifs. Il publia en 1886, un ouvrage intitulé : "La France Juive" et fonda également, en 1892, le journal "La Libre Parole". Il annonça, le 1er novembre 1894, l'implication d'un officier juif de l'Etat Major dans une grave affaire au profit d'un état étranger.

1 - SCHARZFUCHS S. : L'Affaire Dreyfus, Op, Cit, p. 270

2 - DRUMONT E. : est l'auteur d'un pamphlet antisémite "La France Juive" publié en 1886 et le Directeur du journal, également antisémite, "La Libre Parole."

De même, Charles Maurras (1869-1952) mena une campagne violente (1). Il soutenait l'idée que "les Juifs représentent un péril pour la France et cherchent à s'emparer de la puissance économique et politique." Les attaques de Drumont et Maurras ont déclenché une vague d'hostilité qui inquiéta la communauté.

L'innocence de Dreyfus sera néanmoins prouvée grâce au mémorable article de Emile Zola : "J'accuse". Celui-ci entraînera derrière son action Léon Blum, Georges Clémenceau et Joseph Reinach. Grâcié par Loubet, Dreyfus sera réhabilité en 1906, puis nommé chef de bataillon et décoré de la Légion d'Honneur, provoquant, dès lors, une période plus clémentine.

La République finit par sortir victorieuse de cette affaire ; néanmoins, pour la communauté juive, elle constitua un tournant car, même si l'aspect juif était secondaire, le judaïsme était à nouveau défini comme une nation au sein d'une autre et accusé de placer son intérêt au dessus du bien général. La possibilité de l'assimilation du Juif et la nécessité de son émancipation ont été remises en question. Les Israélites français sont redevenus Juifs. Les tenants de l'émancipation et les fervents de l'assimilation furent obligés de se rendre à l'évidence : L'antisémitisme n'était pas terminé.

Théodore Herzl (1860-1904), à la suite de l'affaire Dreyfus, fut à l'origine du sionisme. Correspondant de presse à Paris, chargé de relater pour un journal autrichien "l'affaire française",

1 - MAURRAS E. : est le fondateur d'un mouvement d'extrême droite, xénophobe et antisémite, violent à l'occasion : "L'ACTION FRANÇAISE".

il en vint à publier, en 1896, un ouvrage "l'Etat Juif", où il préconisait l'émergence d'un Etat et l'organisation d'un mouvement sioniste.

En revanche, la majorité des Juifs se considéraient comme français et restaient partisans de l'émancipation dans leur pays, tout en manifestant une certaine sympathie pour les communautés juives en Terre Sainte, par une aide matérielle aux pionniers. Mais étant environ 80.000, assimilés pour une bonne part, ils ne montrent que peu d'intérêt pour le retour des Juifs en Palestine. C'est seulement dans les milieux intellectuels et étudiants qu'il y eut un début de diffusion de ces idées.

En revanche, les immigrants de l'Europe de l'Est, environ 20.000, vivant dans des conditions précaires, repoussés par les Juifs français, sont beaucoup plus sensibles à cet appel. En effet, l'arrivée de ces coréligionnaires d'Europe de l'Est inquiétait la communauté car elle risquait de réveiller des sentiments de xénophobie à son égard et d'entraîner une perte des acquis concernant leurs droits civiques.

En 1905, la séparation de l'Eglise et de l'Etat fut très favorablement accueillie par les Juifs. Les anciens consistoires disparurent et se transformèrent en associations culturelles israélites (A.C.I.). Mais les écoles de la communauté comptèrent parmi les grandes victimes de cette évolution (1). Elles durent se débattre contre de grandes difficultés matérielles et furent considérées comme des établissements servant à faciliter l'intégration des Juifs immigrants dans la société française. L'instruction juive dut être

1 - SCHWARZFUCHS S. : Op. Cit., pp. 280-281

organisée dans des locaux précaires et insuffisants : En effet, les bâtisseurs de synagogues n'avaient eu aucune raison de prévoir des salles de cours nombreuses et équipées dans des immenses bâtiments édifiés au XIXe siècle. A cette époque, l'instruction religieuse était dispensée à l'école juive ou dans des cours particuliers. Il est donc évident que le dépècement de ce système scolaire aggravé par les grandes vacances scolaires qu'imposa la guerre de 1914-1918, qui envoya rabbins et maîtres au front, fut responsable d'une chute importante du niveau des études hébraïques en France.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat avait révélé un fait nouveau : Le judaïsme français avait perdu son unité. Dès que l'adhésion aux communautés juives devint une affaire de choix personnel, les forces centrifuges jouèrent à plein. Certains cercles parisiens établirent l'Union libérale. Par ailleurs, les réfugiés de l'empire turc, qui affluaient depuis 1908, et les russes ébranlés par le pogrom de Kichinev (1903) et par l'échec de la révolution de 1905, ne rejoignirent pas la communauté officielle. En effet, la conscience des Juifs occidentaux était troublée : l'antisémitisme était-il un malheur des temps, ou une constante de l'histoire juive ? L'assimilation souhaitée se révélait-elle impossible ? Certains s'interrogeaient à nouveau sur la place des Juifs dans la société moderne. Tel fut le cas d'Edmont Fleg, d'André Spire et d'autres.

Presque tous firent preuve d'une sympathie pour le mouvement sioniste, sans pour autant songer à en appliquer personnellement le programme. Leur sentiment d'insatisfaction était justifié par l'activité renouvelée de certains courants

antisémites, celui de la nouvelle "Action française" en particulier (1). Mais la masse juive de France ne croyait plus au danger et considérait ces attaques comme autant de coups passagers et supportables. La culture française devait servir à y perpétuer l'enracinement juif et la tâche de l'éducateur permettait d'espérer réussir une véritable intégration.

La situation des Juifs de France à la veille de la première guerre mondiale fut marquée par deux éléments : Le déclin de l'antisémitisme et l'arrivée des Juifs d'Europe Orientale. Les immigrants insufflèrent une vie nouvelle au judaïsme français, détaché des synagogues et des observances traditionnelles. Ils se groupèrent en communautés indépendantes et organisèrent des écoles. Cependant, la plupart d'entre eux furent entraînés par l'ambiance générale.

Leur volonté d'intégration les amena en outre à s'engager dans les énormes armées qui s'affrontèrent de 1914 à 1918. Sur les 600.000 Juifs allemands, 100.000 environ étaient soldats, dont 1/3 furent décorés à la fin de la guerre. Il en est de même de ceux de France, qui s'enrôlèrent avant la mobilisation. Il y eut 50.000 Juifs combattants dont 1/3 de volontaires (2).

Le choc de la guerre, la nécessité de recréer les cadres décimés de la communauté et la crise

1 - Quotidien Français 1908-1944 : Dirigé par C. Maurras, mouvement politique se réclamant du "nationalisme intégral". Il fut interdit à la Libération.

2 - GRAYZEL S. : Histoire des Juifs, Tome II, Paris, Service technique de l'éducation (STE), p. 315.

économique menaçante n'incitaient personne à remettre en cause les structures de la communauté.

La conférence de la Paix à Versailles, la création de nouveaux États et le bouleversement des structures politiques motivèrent une fois de plus les Juifs des pays alliés pour régler leur statut de communauté minoritaire, afin de jouir d'une protection internationale et de poursuivre leurs activités culturelles, auxquelles ils attachaient plus d'importance qu'à des droits politiques dont l'exercice était douteux. C'est notamment en 1923 que fut créé le mouvement des Eclaireurs israélites de France, qui allait tenter de donner une direction et un contenu juifs aux activités de la jeunesse. A partir de 1924, la France, qui avait souvent servi d'étape sur la route de l'immigration vers l'Amérique, devint un but pour les immigrants. Des Juifs orientaux, formés dans les écoles de l'Alliance israélite universelle, s'étaient tout naturellement dirigés vers la France. Ce courant d'immigration se renforça encore à partir de 1933, quand la menace hitlérienne devint plus précise. Après la première guerre mondiale, on estimait leur nombre en France à 150.000. Il doubla jusqu'à 1936 ; parmi les 300.000 Juifs installés en France, 200.000 l'étaient à Paris (1).

Le judaïsme français, affaibli par la guerre 1914-1918, gêné sur le plan matériel, ne fut pas en mesure d'intégrer cette immigration. Une autre communauté fut donc créée à côté de l'ancienne. Les deux groupes s'ignoraient, en essayant de calmer une hostilité latente. Pour les Juifs français, le judaïsme en France était une confession. Ils rejetèrent la notion d'un peuple et considérèrent plutôt le lien de solidarité reliant les

1 - SCHWARZFUCHS S. : Op. Cit., p. 286.

Juifs entre eux comme l'expression d'un devoir de charité envers des coréligionnaires frappés par l'adversité.

En revanche, ce langage était incompréhensible pour les immigrants d'Europe Orientale, qui appartenaient à une minorité et possédaient une culture nationale (Yiddish) (1). D'ailleurs, l'élément religieux n'était pas exclusif dans cette culture qui s'intéressait également à l'art, la musique, la littérature, le théâtre...

La seconde guerre mondiale fut tragique pour le peuple juif. Les arrestations et la déportation mirent fin aux illusions de ceux qui étaient assimilés. Aucune distinction n'eut lieu entre les Juifs français de longue date, les immigrants et les assimilés. Mais il était difficile à certains de comprendre pourquoi ils étaient visés. C'est le 27 mars 1942 que le premier train de déportés quitte la France et c'est le 11 juin 1942 que fut décidée, dans le cadre de la solution finale, la déportation de 100.000 Juifs. Les protestations de l'Eglise élevées contre le statut qui leur était imposé s'amplifièrent avec une vigueur nouvelle lors des grandes rafles. Les prises de position qui furent publiées à cette occasion facilitèrent le camouflage de plusieurs. Ils participèrent à la résistance contre l'occupant. Certaines unités de la Légion étrangère furent parmi les premières à rejoindre le Général de Gaulle. En 1939, il y avait 300.000 Juifs français et immigrants ; 120.000 ont été déportés et, parmi ceux-ci, 90.000 exterminés. Pour l'Europe, le bilan est encore plus dramatique : En 1939, il y avait au total 8.300.000

1 - Yiddish : Langue germanique parlée par les communautés juives d'Europe Centrale et Orientale.

Juifs européens : 5.978.000 ont été exterminés. Les survivants et les rescapés ont eu le sentiment d'avoir été abandonnés à leur sort tragique, alors que le monde libre - en particulier les Etats-Unis - avait connaissance du fonctionnement des camps de la mort. Le souvenir de l'holocauste va désormais hanter la conscience juive et contribuer à perpétuer un certain sentiment de communauté de destin, voire d'interdépendance.

Il restait encore à régler le sort de centaines de milliers de Juifs rescapés et regroupés dans des camps de personnes déplacées. Beaucoup voulaient immigrer en Palestine, alors sous mandat britannique. Des affrontements sévères les opposèrent aux Anglais et, parmi eux l'épisode de l'Exodus (1) mit la communauté internationale en émoi.

L'Etat d'Israël (2), créé le 14 mai 1948, allait susciter un immense espoir au sein des communautés juives de la Diaspora, qui lui apportent soutien, et concours matériel et appui politique. La Diaspora juive suivit, dans son ensemble, et avec une certaine inquiétude, les différentes étapes qui jalonnent l'histoire d'Israël : Procès d'Eichman (3), guerre des Six

1 - URIS L. : EXODUS, Paris, Robert Laffont, DECAUX A., : Exodus, in : A. DECAUX raconte - tome 4 - Paris, Librairie Académique Perrin, 1982, pp. 303-326.

2 - CATARIVAS D. : Israël, Paris, Ed. du Seuil (collection petite planète n° 14), 1974. Les Israéliens, Paris, Librairie Générale d'Edition, le livre de poche EDMA - Encyclopédie du monde actuel n° 4460, 1976.

3 - HAUSNER G. : Justice à Jérusalem

Jours (1), guerre de Kippour (2)....

Cependant, malgré leur intérêt pour l'Etat d'Israël et leur sentiment d'interdépendance avec lui (3), peu de Juifs français vont s'y installer. L'interdépendance peut se définir comme une certaine sensibilité commune, où sont mêlés persistance de souvenirs et de nostalgie, quête émouvante d'un rêve, conscience d'avoir survécu à l'holocauste alors que tant d'autres furent exterminés, sentiment d'une même appartenance, à caractère religieux, intellectuel, affectif, national, économique... Et aussi face à l'indifférence des nations : l'holocauste, craintes d'un nouvel abandon des nations ou d'un réveil de l'antisémitisme, avec espoir que, alors Israël viendrait à leur secours....

-
- 1 - ARON R. : De Gaulle, Israël et les Juifs, Plon, 1968, Israël face à la Tragédie - Le Figaro Littéraire, Paris n°1104. pp. 6 à 8 du 12 au 18 juin 1967.
 - 2 - LAQUEUR W. : La Vraie Guerre de Kippour, Paris Calmann-Lévy, 1974.
 - 3 - KAPLAN J. : Judaïsme Français et Sionisme, Paris, Albin Michel, 1976.
- RABI : Anatomie du Judaïsme Français, Paris, Ed. de Minuit, 1962.
- VIDAL-NAQUET P. : Les Juifs, La Mémoire et le Présent, Paris, Maspéro, 1981.
- FRIEDMAN G. : Fin du Peuple Juif ?, Paris, Gallimard (Idées, série sciences humaines N° 74), 1967.
- HARRIS A. et DE SEDOUY A. : Juifs et Français, Paris, Grasset, 1979.
- GIRARD P. : Les Juifs de France, Paris, B. HUISMAN (Collection Index N° 1), 1983.

Pour toutes ces raisons invoquées, les communautés juives importantes de la Diaspora occidentale et d'Israël militent désormais en faveur des communautés menacées et opprimées. L'action la plus remarquée concerne la défense des quelque 3 millions de Juifs d'U.R.S.S. (1) privés de leurs droits en tant que communauté religieuse, brimée et interdite d'émigration.

De nos jours, au sein de la communauté juive française, les tendances à l'assimilation sont fortes, malgré - ou à cause - des bouleversements qui ont marqué ce siècle. Progressivement, l'abandon des pratiques religieuses se généralise, les mariages mixtes deviennent de plus en plus courants (estimés à plus de 70 % des Juifs contractant un mariage). Certains changent leur nom qui rappelle trop leur origine, d'autres se convertissent au christianisme, les écoles juives sont relativement peu fréquentées : Seulement 10.083 élèves (1984), soit 8 % de la population juive en âge scolaire, étudient à temps plein dans les différents établissements privés juifs. Par ailleurs, il y a environ 8.000 autres élèves des établissements laïcs, soit 7% (2), qui reçoivent un enseignement supplémentaire à travers des écoles du

1 - BRISSAUD J.M. : L'antisémitisme en Union Soviétique, Paris, IREP (Institut Européen de Recherches et d'Etudes Politiques et Sociales), 1980.

WIESEL E. : Les Juifs du Silence, Paris, le Seuil, 1966.

KOCHAN L. : Les Juifs en Union Soviétique depuis 1917, Paris, Calmann-Lévy (collection Diapora), 1971.

2 - Ces propos nous ont été accordés par le Gd. R. de France, Pr. R.S. SIRAT, lors d'une interview

mercredi et dimanche matin avec, pour but essentiel, la préparation à la bar-mitsvah (1). Il semblerait y avoir, depuis quelques années, une demande accrue de la part des parents pour l'inscription de leurs enfants dans ces écoles. Ce phénomène qui s'applique également aux écoles privés non-juives, reposerait cependant, en partie, sur la perception des parents concernant une hypothétique dégradation de l'école laïque (2) et sur un encouragement d'un Fonds Spécial d'Investissement pour l'Education (F.I.P.E.).

L'histoire contemporaine des Juifs de France, depuis la Révolution, fut donc une lutte continue pour une intégration à la vie du pays et l'acquisition des droits civiques. Ainsi que l'avait remarqué Loke (1632-1704) (3), l'octroi des droits civiques aux Juifs dans leurs pays

1 - Bar Mitsvah : équivalent à la première communion dans le judaïsme.

2 - LE FONDS SOCIAL JUIF UNIFIE : 8ème Session du Conseil National 6.5.79 et plus particulièrement l'exposé de M. P. ELKOUBY sur l'état de l'enseignement juif en France, p. 21-30, et les interventions de M. NACACHE, p. 34, M. BOUKOBZA p. 35.

CHVIKA Y. : L'ECOLE JUIVE EN FRANCE, mémoire DEA-UER - Sciences de l'éducation, Lyon, 1982, p. 37, GUIDE DE LA VIE JUIVE EN FRANCE (1982-1983), Paris, GEJ-L'ETUDIANT, 1982.

3 - LOKE J. : Philosophe anglais, Auteur de l'Essai sur l'entendement humain, il rejetait les idées innées, pour placer la source de nos connaissances dans l'expérience, c'est-à-dire la sensation aidée de la réflexion. Il a écrit un traité sur l'éducation et des Lettres de tolérance.

d'accueil, n'est concevable que dans un état laïque. Tant qu'un pays comportait une religion d'Etat - notamment chrétienne - l'idée de l'octroi des droits civiques aux Juifs ne pouvait être conçue. Avant la laïcité des systèmes politiques, les Juifs jouissaient du statut de résidents. On fut plus ou moins tolérant envers eux, mais leur statut fondamental demeurait celui d'étrangers. On peut dire que leur situation fondamentale avant l'émancipation était caractérisée par l'absence de foyer permanent. Ainsi qu'en témoignent leurs prières, ils virent dans le malheur présent la punition divine pour les péchés du passé. Leur exil se poursuivrait tant qu'il en serait décidé ainsi par la volonté divine. Quand aux chrétiens, ils virent dans l'exil des Juifs le résultat du refus du Christ.

Le terme "émancipation" évoque en général l'égalité des droits politiques et civiques. Au début, elle concernait uniquement le droit des Juifs à résider dans leurs pays respectifs. En France, cela fut la conséquence de la réforme révolutionnaire. Lorsque la Révolution Française proclama la liberté, l'égalité et la fraternité pour tous les Français, les Juifs, qui n'étaient pas considérés comme tels, n'y furent pas inclus. Mais, par ailleurs, il était impossible de les laisser dans leur précédente condition de non-citoyens. Ainsi se posa la question de savoir s'il fallait les expulser ou leur offrir la citoyenneté. C'est la seconde solution qui fut adoptée par une décision de l'Assemblée Nationale (1790-1791) ; cette législation constitua un modèle pour toutes les régions occupées pendant la Révolution et les conquêtes napoléoniennes. Dans toutes ils accédèrent non pas à la simple citoyenneté, mais à l'égalité des droits civiques. Mais la tradition

religieuse de ces Etats étant chrétienne, les Juifs demeurèrent hors du champ de l'idéologie civile dominante. L'émancipation formelle n'était donc pas suffisante pour transformer leur statut d'étrangers et les intégrer dans la société. Les gouvernements ont exigé de leur part une entière loyauté envers l'Etat.

Mendelssohn, (1729-1786), le plus éminent parmi les défenseurs juifs de l'émancipation, s'opposa en 1781 à l'allégation rationaliste courante, qui voulait que judaïsme et christianisme se fondent. Il était persuadé que les Juifs pouvaient remplir toutes les exigences qu'on leur imposait et conserver intact leur judaïsme, c'est-à-dire être intégrés sans être assimilés. Il est vrai que les Juifs émancipés, même les plus assimilés, ressentaient encore quelque attachement au judaïsme. Ainsi leur conversion, même si elle n'était pas ressentie comme une violation intellectuelle, constituerait-elle une trahison émotionnelle.

Les Juifs assimilés se mêlèrent aux courants culturels. Certes, ils ne purent intérioriser les valeurs et les attitudes chrétiennes, à l'exemple de ceux qui étaient nés dans cette tradition, mais leurs liens au judaïsme se vidèrent de leur contenu cognitif, étant donné que la culture laïque était imprégnée de tradition chrétienne. En conséquence, la minorité juive négligea sa propre culture en faveur de celle de la majorité. En effet, l'émancipation n'avait pas seulement conduit à leur

1 - MENDELSSOHN M. : Philosophe allemand. Il s'efforça de réformer le judaïsme en le modernisant. Sa traduction allemande de la Bible contribua à la culture des Juifs de l'Europe Centrale.

participation à la vie sociale et politique, mais aussi à leur réflexion spirituelle. Ils étaient persuadés que la recherche scientifique de l'ensemble de la tradition juive servirait à l'approfondissement de l'identification spirituelle avec la totalité de la culture, de la pensée et de l'expérience juive. La science du judaïsme se définissait formellement comme une exploration historique et philosophique de l'héritage juif, à partir de la Bible et du Talmud, à travers la poésie médiévale, la philosophie, la Kabbale et l'histoire juive.

Cependant, l'ambition, l'égalité politique devait trouver son expression la plus audacieuse dans le Sionisme, définie comme auto-émancipation par Yéhuda Leib Pinsker, l'un des pères fondateurs du mouvement nationaliste juif. Il est caractéristique que le retour à Sion fut accompagné par une renaissance culturelle juive, qui trouva son expression non seulement par le renouvellement de la langue hébraïque et la résurgence de l'activité créatrice mais aussi dans le développement des études juives. Leur émancipation dans les temps modernes, et même l'auto-émancipation dans l'Etat indépendant d'Israël ne les ont pas délivrés du complexe minoritaire, cela montre que l'émancipation n'octroie pas nécessairement la liberté, mais seulement la possibilité de devenir libre.

Pour certains, l'appartenance au judaïsme relèverait davantage d'une fidélité à la tradition familiale et au souvenir des parents que d'une démarche intellectuelle bien définie. Pour la grande majorité des Juifs, la France n'est pas une terre d'exil. Ils n'envisagent nullement la possibilité d'un départ. Ils vivent au sein du peuple français et assument ses joies comme ses peines. Il n'empêche que le passé ne peut être

entièrement oublié et personne n'affirme que l'ère des persécutions et de l'antisémitisme a définitivement pris fin. Il ne leur est plus possible de se désintéresser - même sur la place publique - des malheurs qui peuvent s'abattre sur les Juifs d'autres pays. Des expériences récentes ont trop bien montré que certains maux s'étendent comme une épidémie s'il n'y est pris garde. Il est évident que l'Etat d'Israël, tant par les espoirs qu'il porte en lui que par les dangers qui peuvent le menacer, continuera d'occuper une place particulière dans leurs préoccupations. Le souci de concilier l'appartenance française et la fidélité juive continueront donc à jouer un rôle important dans la recherche d'une harmonie au sein de la communauté nationale. Malgré la tendance générale à l'assimilation, une partie militante continue à vouloir plutôt l'intégration et à attribuer une importance capitale aux activités culturelles et éducatives ; et c'est dans ce cadre que viendra s'inscrire l'effort de maintenir et de développer des structures scolaires.

Nous venons de rappeler l'histoire de la communauté juive française et de ses luttes successives pour acquérir ses droits de cité, se faire reconnaître comme communauté à part entière dans l'ensemble de la communauté nationale et sauvegarder ses droits quant à la spécificité de ses croyances religieuses. Ces quêtes onéreuses, hasardeuses expliquent en partie une identité sans cesse tendue entre la prégnance de l'être religieux sur l'être civique et celle de l'être civique sur l'être religieux.

Il convient maintenant de préciser la situation actuelle de cette communauté, mais vu que, comme nous l'avons déjà mentionné, peu de données chiffrées ou quantitatives permettent de traiter de

son évolution démographique, nous avons eu recours à une enquête de la Sofres intitulée : "Qui sont les Juifs de France ?", dont les résultats ont été présentés en exclusivité par l'A.T.J. (1), dans son Bulletin Quotidien d'Information N° 1527 du 11/2/77 et dont voici les données essentielles :

- 700.000 Juifs sont actuellement dénombrés en France, dont 380.000 en Région Parisienne.
 - La population est relativement jeune.
 - Contre toute attente, elle est composée d'une forte proportion de travailleurs manuels.
 - Le groupe de célibataires est important.
 - Pour 1/3, les mariages sont exogamiques.
- Ces quelques traits notoires se dégagent des tableaux suivants :

1°) - Répartition par tranche d'âge en % :

de 15 à 25 ans.....	27 %
de 25 à 49 ans.....	41 %
de 50 à 64 ans.....	15 %
65 ans et plus âgés.....	16 %

2°) - Répartition socio-professionnelle :

* Manuels.....	29 %
(agriculteurs, artisans, petits entrepreneurs, ouvriers)	
* Cadres moyens et employés.....	23 %
* Professions libérales et cadres supérieurs.....	16 %
* Commerçants et industriels.....	11 %
* Inactifs.....	21 %

1 - A.T.J. : Agence Télégraphique juive, 11 février 1977, N° 1527

3°) - Comparée à l'ensemble de la population française, la répartition socio-professionnelle se fait de la façon suivante :

	Juifs	Ensemble de la population
* Cadres moyens.....	23 %	17 %
* Ouvriers.....	22 %	32 %
dont		
ouvriers qualifiés	10 %	15 %
O.S. et manœuvres	8 %	12 %
personnels de service	4 %	4 %
* Inactifs.....	21 %	24 %
* Cadres supérieurs et affaires..	20 %	7 %
dont		
Professions libérales et cadres supérieurs	16 %	6 %
Industriels et gros commerçants	4 %	1 %
* Commerçants et artisans.....	12 %	7 %
* Agriculteurs.....	3 %	13 %

En ce qui concerne les cadres supérieurs et d'affaires, ils représentent 7 % de la population française alors qu'ils sont 20 % de la population juive. Cette proportion importante est sans doute révélatrice de l'image contradictoire que l'on se fait des Juifs français. Ils sont perçus comme dominant dans le monde des affaires, ce qui est vrai proportionnellement à l'ensemble des catégories socio-professionnelles en France, mais, dans la réalité, les cadres moyens et les ouvriers constituent le groupe le plus important puisqu'à eux deux ils représentent 45 % de la population active.

La répartition entre les conjoints Juifs et non-Juifs se ventile suivant le tableau ci-dessous :

- 56 % des Juifs de plus de 15 ans sont mariés.

(Ensemble de la population : 70 %)

* Conjoint juif.....	73 %
* Conjoint non-juif.....	27 %

Taux de conjoints exogamiques

* Juifs (non israélites).....	24,5 %
* Israélites (non-juifs).....	36 %

Pour comparaison : protestants : 39 %

musulmans : 22 %

catholiques : 6 %

TAUX DE CONJOINTS EXOGAMIQUES :

- AGE :

* Moins de 35 ans.....	22 %
* 34 à 49 ans.....	24 %
* 50 ans et plus.....	34 %

- Catégorie socio-professionnelle :

* Cadres moyens et employés.....	34 %
* Cadres supérieurs et professions libérales.....	34 %
* Commerçants, artisans, industriels..	19 %
* Ouvriers, personnel service.....	19 %

Contrairement à des idées ou des représentations de la communauté juive sur la répartition entre conjoints Juifs et conjoints non-Juifs, l'enquête précise que, actuellement (1977 en tous cas), il n'y a pas de tendance à l'accroissement des mariages mixtes.

"ISRAELITES" et "JUIFS" :

- Age :	Juifs	Israélites
* Moins de 25 ans.....	31 %	22 %
* 25 à 49 ans.....	39 %	45 %
* Plus de 50 ans.....	30 %	32 %
- Catégories socio-professionnelles :		
* Commerçants et artisans	9 %	15 %
* Cadres moyens.....	20 %	28 %
* Cadres supérieurs et affaires.....	23 %	17 %
* Ouvriers.....	24 %	20 %
- Régions :		
* Région parisienne.....	52 %	59 %
* Est.....	9 %	5 %
* Méditerranée.....	13 %	22 %

Chez les plus de 50 ans, on a tendance à se déclarer Israélites (32 %) et Juifs (30 %). De plus, ce sont les classes moyennes qui sont portées à se dire Israélites et, dans les régions méditerranéennes, on se désigne d'abord comme Israélite (22 %) et ensuite Juif (13 %). Les deux définitions tendent à s'équilibrer dans la région parisienne avec une majorité pour l'appellation : Israélite.

Chez les moins de 25 ans, on préfère à 31 % se déclarer Juif qu'Israélite (22 %).

Que signifient en réalité ces deux concepts ? L'enquête souligne qu'aucun sondage préalable n'a été fourni, ni aucune définition concernant les mots "Juif" ou "Israélite". Cependant, on s'aperçoit que ces termes ont été proposés à la fin de la série. C'est donc dire que l'enquête invitait - bien qu'indirectement - à se situer comme Juif ou

Israélite. Dès lors, nous devons être prudent dans nos conclusions.

Nous regrettons, en ce qui nous concerne, ce qui nous apparaît comme une erreur de la part de l'enquêteur. Certes, il a pris soin de ne pas définir les concepts mais il a eu tort de les utiliser. Mais leur distinction pourrait être opératoire dans notre approche de l'identité, à cet égard, nous retiendrons une hypothèse : on aurait tendance, à l'intérieur de la communauté, à se présenter comme Israélite, plutôt que Juif, en raison de la prégnance d'une connotation négative de la seconde appellation. On lui substituerait un concept qui en est, semble-t-il, dégagé, en choisissant l'appellation d'Israélite.

Mais ces chiffres nous surprennent nous-même ; notre connaissance des communautés nous amène à nous interroger sur eux. Il est fort possible qu'ils traduisent davantage l'image que les responsables de l'étude ont voulu donner de la communauté juive française, plutôt que l'opinion générale de celle-ci.

Il est certain qu'une minorité sociale, craignant les phénomènes d'absorption, peut avoir tendance à se présenter aux enquêteurs sous une autre réalité. La question mérite d'être soulevée puisqu'elle fait apparaître des distinctions entre Juifs et Israélites.

Les valeurs différentes accordées par les Juifs à ces deux termes nous semblent refléter l'évolution de la majorité d'entre eux, passant de l'aspiration assimilationniste à la revendication juive. Le terme d'Israélite fut utilisé au cours du XIXe siècle et jusqu'à la seconde guerre mondiale par les Juifs de la bourgeoisie, le plus souvent nés en France, de parents français, non pratiquants et non militants, qui tenaient à manifester leur

assimilation aux autres Français et à marquer ce qui les différenciait culturellement et socialement des Juifs pauvres, immigrants d'Europe Centrale et Orientale. Mais l'opposition entre les deux mots remonte au Moyen Age. C'était déjà l'usage, parmi les clercs, de désigner les Chrétiens sous le nom de nouveaux Israélites. "En s'appropriant le nom de leurs prédécesseurs, ils impliquaient que Dieu avait appelé la Chrétienté au rôle de peuple élu. Deux noms, l'un glorieux, l'autre infamant, cela permettait de concilier le respect pour la religion mère et la haine de ses adeptes vivants. Isidore de Séville alla même jusqu'à interpréter l'antique séparation d'Israël et de Judée comme une préfiguration de la rupture entre Christianisme et judaïsme " (1). Le choix du terme "Israélite" semblerait refléter un haut niveau d'intégration, allant parfois jusqu'à l'assimilation. Tandis que l'appellation "Juif" marquerait plutôt une appartenance religieuse et communautaire, parfois même nationale.

Nous venons de survoler une période historique au cours de laquelle nous avons été témoin, de la part de la communauté juive, d'un processus constant de recherche quant à sa place dans la société environnante.

D'une part, nous avons remarqué que les Juifs ont surmonté les vicissitudes du passé en cherchant à prendre part à tous les bouleversements qui amenaient une modification du système étatique ; ils espéraient, en effet, que ces changements conduiraient à l'égalité des droits et à l'égalisation de

1 - S.W. BARON : Histoire d'Israël, vie sociale et religieuse, P.V.E. 1976 T. V. p. 142.

l'ensemble des citoyens, ce qui se révéla exact dans une certaine mesure. Mais de nouveaux évènements historiques devaient perturber ce nouvel équilibre et modifier les récents acquis.

Chaque fois que ces bouleversements surgissaient, il fallait que la communauté s'adapte à la nouvelle situation et aux exigences nouvelles d'une intégration éventuelle. Les différentes tendances d'intégration provoquèrent des possibilités d'assimilation qui alertèrent les responsables quant à l'importance de la création d'écoles afin d'éduquer et de sauvegarder les valeurs spécifiques du Judaïsme.

Au cours de notre étude historique, plusieurs options ont surgi, avec de nombreuses propositions visant à résoudre le problème de la minorité juive. Il y eut un débat farouche entre les différentes tendances concernant le problème religieux. Finalement les responsables optèrent pour le repli sur soi, avec tous les risques que cela représentait.

D'autres ont eu tendance à prêcher l'ouverture vers l'extérieur (la période des lumières) avec pour adage : "Sois Juif dans ton foyer et citoyen à l'extérieur" (Gordon).

Une troisième tendance déçue de ne pouvoir trouver une solution en Diaspora lutta pour préparer l'option sioniste qui, seule, à leurs yeux pouvait résoudre le problème de la réalité juive dans une société majoritaire.

Outre la volonté de la sauvegarde, le dénominateur commun de toutes ces tendances résidait dans la nécessité de créer des écoles permettant d'inculquer les valeurs juives aux enfants, afin d'assurer l'avenir communautaire, tout en demeurant intégrés dans la société environnante.

Mais avant d'étudier les structures scolaires, il nous paraît important de nous pencher sur la notion d'identité, de ses implications dans une société libre.

CHAPITRE II

L'IDENTITE JUIVE

UNE APPROCHE D'IDENTITE

UNE RELIGION ? UNE TERRE ? UN PEUPLE ?

Dans la grande crise des valeurs que connaît notre époque, bien des facteurs tendent à désagréger la cohésion de la société juive et à exercer une influence dissolvante, jusque sur la volonté d'appartenance des individus. Ce qui était de l'ordre de l'évidence dans les communautés resserrées, protégées, voir ~~fermées~~, de naguère, est aujourd'hui à conquérir, à conserver, à renforcer. L'identification juive était autrefois immédiate, première, sans problème. Elle est aujourd'hui, dans nos sociétés ouvertes à tous les courants et à toutes les influences, à redécouvrir, peut-être à reformuler, certainement à construire.

Qu'est-ce qu'être Juif ? (1)

Le mot hébraïque "Yehoudi" signifie judéen, c'est-à-dire habitant de Juda (ou Judée). L'ancien Israël avait été divisé, après la mort du Roi Salomon (en -930) en deux royaumes, Israël au Nord , Capitale Samarie, composée de dix tribus; Juda au Sud avec pour capitale, Jérusalem, composée de deux tribus, dont celle de Juda, la plus importante de toutes. Le royaume d'Israël fut détruit en -722 par le roi d'Assyrie et la trace de ses tribus est perdue. Le royaume de Juda fut vaincu en -587 -586 par le roi de Babylone, et sa population en partie déportée et exilée. Après quelques décennies et à partir de -538, s'organise le retour partiel des exilés en Judée.

- Ce terme Yéhoudi va désigner, à partir de la date de l'exil (-587-86), tous ceux qui pratiquent la religion mosaïque.

1 - Quid : Religions - Le judaïsme sens du mot juif, 1983, p. 575

- Les Grecs ont adopté la forme Ioudaios, dont les Romains ont tiré Judaeus.
- En français, ce mot a donné Juif (avec un f final mal expliqué)

Le terme Juif ne figure pas dans les livres de Moïse, où il n'est question que des "enfants d'Israël". Il est relativement tardif et plutôt lié à la condition diasporique. Il indique l'origine des exilés et des dispersés : La Judée, car juif veut dire judéen et, donc dans l'immédiat, désigne une qualité nationale et non pas religieuse.

Les assimilationnistes juifs du XIXe siècle avaient, à juste titre, cherché à éliminer la notion de juif en vue de la dénationalisation du judaïsme. C'était dans la logique de leur aspiration. Cependant, dans la plus grande partie des contrées de la Diaspora, l'appartenance juive est formellement considérée comme ressortissante d'une communauté religieuse ou, à la limite, d'un milieu socio-culturel et non pas comme une allégeance nationale.

En Israël, le citoyen ordinaire est un Juif de nationalité et un Israélien de citoyenneté, dans un rapport de cause à effet. Cette nationalité elle-même procède de la religion : Est Juif nationaliste quiconque est Juif selon la Halacha (1).

Le judaïsme, en effet, n'est pas une simple doctrine. Certes, il est d'abord révélation, mais aussi foi, histoire, civilisation, théologie, enseignement. Il peut s'agir d'un sens religieux, philosophique, sociologique ou national.

1 - HALACHA : Selon la législation juive, est Juif celui qui est né de mère juive.

Ainsi est-il, dans son sens religieux, un mode de vie régi par des prescriptions (1) d'origine divine que l'on s'efforce de respecter (2).

Le principe fondamental concernant l'identité et la vie juives, se retrouve à travers trois dimensions :

- THORAT ISRAEL - LA PERSPECTIVE RELIGIEUSE
- AM ISRAEL - LA NOTION DU PEUPLE
- ERETZ ISRAEL - LE POINT DE VUE NATIONAL

"THORAT ISRAEL" : PERSPECTIVE RELIGIEUSE

Selon Alexandre Safran, la partie législative du Talmud (3) définit l'identité juive comme un bien accordé par le créateur à la personne qu'il fait naître juive, Le bénéficiaire d'un tel don est alors invité à l'assumer, l'élaborer, l'enrichir et en vivre tous les jours de sa vie. Le Juif de naissance a pour vocation de le devenir effectivement, afin de confirmer la décision du Créateur à son égard. Bien que "fait" comme tel, dès son origine, par autrui, il est en mesure de "se faire" ensuite lui-même, ratifiant ainsi la volonté de Celui qui l'a voulu, la sanctifiant par

1 - CHOUKROUN I.M. : Précis d'instruction religieuse, Alger, juin 1947, p. 12.

2 - La Torah contient 613 prescriptions (dont 248 sont à réaliser, et 365 concernent des interdictions.

3 - Talmud : mot hébraïque signifiant étude, compilation de commentaires sur la mosaïque, fixant l'enseignement des grandes écoles rabbiniques.

l'étude de la Torah (1) et l'observance de ses commandements. Il ne subit pas son identité : il la reçoit comme une vocation ; en la découvrant dans le patrimoine génétique spirituel dont il est, tout à la fois, héritier, transmetteur et inventeur, il la porte avec dignité (2).

Le Juif religieux fonde son identité sur le mérite que celle-ci lui octroie. Il s'identifie à Dieu et à la Torah, en accomplissant les prescriptions que le créateur lui assigne.

Même si l'on est enclin à quelque peu idéaliser le portrait du Juif, il n'existe personne qui puisse se prévaloir d'une identité juive sans se réclamer en même temps de la Torah et de ses impératifs éthiques.

En réalité, on ne trouve pas de Juif qui n'ait à un moment donné, "son heure", au cours de laquelle il se sente sollicité pour pratiquer un acte de bonne volonté. Ces actes sont généralement relatifs tant à la vie individuelle qu'à la vie communautaire, sociale, nationale ou même universelle.

Tout Juif, en effet, montre par sa façon de penser, par ses dires et ses actes, qu'il participe à l'amour du peuple d'Israël, à la terre d'Israël et sa Torah révèle la présence innée de certaines virtualités susceptibles d'évoluer sous la pression d'évènements extérieurs.

-
- 1 - Torah : nom donné dans le judaïsme aux cinq premiers livres de la Bible ou Pentateuque, qui contiennent l'essentiel de la loi mosaïque. Torah, dans le langage courant, désigne l'ensemble de la loi juive.
- 2 - SAFRAN A. : Israël dans le temps et dans l'espace, Université de Genève, Ed. PAYOT, Paris, 1980, pp. 157 à 162.

On trouve dans la Torah nombre de commandements qui témoignent du désir de Dieu d'offrir des voies multiples aux enfants d'Israël, en vue de les conduire à la perfection humaine.

- Le principe de responsabilité : "Chaque Juif est solidaire des autres Juifs" gouverne la vie juive.

Selon le Talmud, l'identité est propre à celui qui accomplit les faits de son peuple.

Maïmonide, la plus haute figure du Moyen Age, pense que l'identité juive est propre à celui qui s'intègre dans "la totalité d'Israël" par le fait des commandements.

En raison du précepte divin de "l'amour du peuple", tout Juif a le devoir de se soucier de l'épanouissement de ses coréligionnaires et est tenu de contribuer à l'affermissement de l'identité de son prochain. Il est aussi tenu d'aimer son prochain sans distinction (1).

Nous retenons des paroles d'Alexandre Safran l'attachement à l'observance des commandements, le respect de la Loi qui permettra l'établissement d'une société juste et fraternelle. "Tu aimeras ton prochain comme toi-même". Ce mode de vie amènera, à travers l'étude du judaïsme, à une prise de conscience de sa responsabilité.

LA NOTION DU PEUPLE - AM ISRAEL

La définition de la notion de "peuple juif" ne fait pas l'unanimité. Les anthropologues se basent sur les caractères génétiques, à partir des marqueurs sanguins. Cette thèse est reprise par J. Ruffie (2)

1 - SAFRAN A. : Op. Cit., p. 162.

2 - RUFFIE J. : De la biologie à la culture, Paris, Flammarion, 1921, pp. 280-281.

et de Raymont Aron (1). S'il est vrai que, au niveau du groupe sanguin, la totalité des Juifs n'ont pas une identité, il existe d'autres critères sous l'angle desquels ils se rattachent, en gardant une spécificité. Cet attachement particulier à une communauté s'est effectué par le biais de la langue hébraïque, de la prière et de la littérature, d'un passé millénaire commun, d'une aspiration future semblable : "L'an prochain à Jérusalem," d'une croyance en un Dieu unique, avec un lien particulier et sensible aux traditions écrites et orales transmises par les ancêtres.

Certains ont émigré vers le Nord et l'Europe Centrale : par conversion, des Polonais, des Russes, des Allemands, des Alsaciens... devinrent Juifs. Un autre rameau a émigré vers le Sud-Ouest, le Maghreb, l'Espagne, convertissant également des populations autochtones. Ainsi, représentent-ils une extraordinaire mosaïque biologique :

Pour Arthur Mourant (2), qui a étudié la répartition des groupes sanguins chez les différentes populations que l'on connaît dans le monde, les populations juives de Tunisie sont très proches des populations non-juives du même pays ; il en est de même pour les Juifs d'Espagne, de Russie... En revanche, les populations juives de Pologne n'ont rien de commun, biologiquement, avec celles de Tunisie, mais elles ont en commun :

- Une religion et sa langue pour la véhiculer,
- Une éthique, une culture.

Raymond Aron prend en compte un certain nombre de questions :

1 - ARON R. : Mémoires 50 ans de politique, Paris, Julliard ch. 19, pp. 280-281.

2 - MOURANT A. : Les sciences humaines aujourd'hui Paris, Ed. Retz, 1979, pp. 263-283.

- L'histoire a-t-elle fait des communautés juives un seul peuple ? Le sionisme moderne, d'où est issu l'Etat d'Israël, est contemporain de l'assimilation et de l'antisémitisme laïc ; il est plus proche du nationalisme de l'Europe moderne que de la foi séculaire des Juifs exilés de Jérusalem. Il y a des Juifs qui en viendraient à craindre la disparition totale du peuple par l'assimilation des Juifs. Autrement dit, regretteraient-ils les ghettos - formés à partir du XIe siècle ?

Le renouveau de la conscience juive, la curiosité des "assimilés" pour leurs origines, pour la culture de leurs ascendants, devraient apaiser ces inquiétudes paradoxales. En aucun pays, ils ne sont près d'oublier la tragédie d'hier et la précarité du lendemain.

Mais, alors, que devient la notion d'identité ? Cache-t-elle une religion, une culture, une ethnie ou une nation ? L'identité dite culturelle reflète une non-croyance en Dieu, mais ce mode de vie communautaire sera-t-il conservé ? La plupart du temps, les Juifs de la Diaspora veulent vivre en citoyens dans le pays de leur libre élection... Même croyants ils ne souhaitent pas, pour la plupart, émigrer vers Israël, pas plus qu'ils ne se pensent citoyens d'une nation juive. Donc, lors même qu'ils prononcent les mêmes prières, ils ne parlent pas la même langue et sont davantage marqués par leur culture nationale respective que par la référence à une ascendance plus Mythique qu'authentiquement historique.

"Que signifie le peuple juif ? Existe-t-il ? Peut-on parler de ce peuple comme on parle du peuple basque ? La seule réponse valide nous paraît celle-ci : Si l'on parle du peuple juif, on emploie

la notion de peuple en un sens qui ne veut que dans ce seul cas (1)". Ces mêmes Juifs se composent de minorités qui pratiquent une même religion, éprouvent un certain sentiment de solidarité les uns envers les autres, un attachement à l'égard d'Israël (symbole national et souvenir du génocide), et ont acquis ou retrouvé une conscience de leur judaïsme.

Le "peuple juif" reste, pour eux, tout abstrait, puisqu'ils n'envisagent pas de partager la terre, la langue, le destin d'Israël, même pas toujours la religion. Les premiers Sionistes, en particulier le fondateur du mouvement Théodore Herzl, journaliste autrichien assimilé, réagissaient à l'antisémitisme suscité par l'entrée des Juifs dans la société. Peu à peu, le Sionisme s'enrichit des émotions religieuses qu'éveillait la nostalgie millénaire du Temple et de Jérusalem.

Raymond Aron ne pense pas que l'on puisse affirmer l'existence objective du peuple juif comme celle du peuple français. Le peuple juif existe, par et pour ceux qui veulent qu'il soit, les uns pour des raisons - métahistoriques -, les autres pour des raisons - politiques -. Il cite le père Fessard (2), qui cherche l'unité du drame sur le plan surnaturel ; le destin de ce peuple appartient à l'histoire surnaturelle.

Israël, Etat hébreu, au XXe siècle, est animé davantage par le nationalisme européen du siècle passé que par la prière millénaire "l'an prochain à Jérusalem". Celle-ci reste donc aussi paradoxale

1 - ARON R. : Mémoires - 50 ans de réflexion politique, Paris, Julliard, p. 505.

2 - Cf. ARON R. : Op. Cit., p. 524.

que "le peuple juif" dispersé. Au regard du sociologue, ce peuple rassemble une population de pionniers, dirigée par les immigrants venus de 102 pays d'Europe, de pays développés et du monde entier.

Les modes ordinaires, et non surnaturels, d'explication historique sont employés par R. Aron pour rendre compte de la formation de l'Etat d'Israël et de la persistance de la Diaspora. Les Juifs, proches des populations chrétiennes pendant les premiers siècles de notre ère, progressivement refoulés dans des ghettos, victimes de pogroms qui commencèrent à la veille de la première croisade, "libérés" par la Révolution en France et peu après à travers l'Europe, perdirent, dans les charniers de Buchenwald et les chambres à gaz d'Auschwitz l'illusion qu'ils pourraient devenir, au moins dans un avenir prévisible, des citoyens comme les autres des nations au sein desquelles ils vivaient et auxquelles ils appartenaient.

C'est en réplique à l'antisémitisme moderne, non plus à l'antisémitisme nourri de passions obscures, drapé en une idéologie pseudo-scientifique, que des Juifs, en majorité d'Europe Orientale, ne croient plus en l'assimilation et se retournent vers l'Etat de "rêve" qui serait le leur. Nous voyons également que la plupart éprouvent un sentiment de "parenté" avec Israël, même s'ils se veulent, sans condition ni réserve, citoyens d'un autre pays. Ce sentiment de parenté ne dépasse pas l'histoire profane humaine. En effet, pendant des millénaires d'histoire, ils ont laissé dans les profondeurs de l'âme juive, des traces indélébiles ; parmi elles citons :

- L'intuition que tous les Juifs, en dépit de leur dispersion, connaîtront le même sort,

Le sentiment de toute les communautés juives

d'être concernées, menacées, lorsque l'une d'elles est persécutée. Quand cette communauté s'appelle Israël, comment cette "parenté" n'éclairerait-elle pas ?

Raymond Aron conclut : En tout état de cause, cette "solidarité" avec Israël ne s'élève pas au niveau de l'histoire sacrée, surnaturelle dont je réserve la place pour les croyants mais à laquelle je n'accède pas mais elle est intellectuelle et organique à la fois. Encore une fois, si les Juifs se veulent un peuple, celui-ci ne ressemble à aucun autre ; les Juifs en dehors de la Bible, de leur foi, ne participent pas d'une seule et même culture (1). Néanmoins, pendant la Guerre des Six Jours, Raymond Aron a éprouvé le même sentiment d'abandon et la même expression publique de son identité juive quand il déclare :

"Je souffre comme eux, avec eux, non parce que nous sommes devenus Sionistes ou Israéliens, mais parce que monte en nous, irrésistible, un sentiment de solidarité. Peu importe d'où il vient. Si les grandes puissances, selon le calcul froid de leurs intérêts, laissent détruire le petit Etat qui n'est pas le mien, le crime, modeste à l'échelle du nombre m'enlèverait la force de vivre et je crois que des millions d'hommes auraient honte de l'humanité" (2).

1 - ARON R. : "Mémoires", Paris, Julliard, 1983, p. 526.

2 - Cf. ARON R. : Israël face à la tragédie, le Figaro littéraire, Paris n° 1104, p. 8.

LE PEUPLE ET SES ATTITUDES RELIGIEUSES :

Selon G. Friedman (1), une des composantes principales de la personnalité juive, la seule qui soit essentielle au regard des croyants, a longtemps été la religion ; jusque vers 1750 et les débuts du mouvement d'émancipation, les membres des communautés, dans leur grande majorité, observaient les commandements ; cela implique un genre de vie quotidien. D'ailleurs, pour les religieux, la survie à travers les millénaires procède d'un miracle, que seule la religion explique. Il existe, entre la terre d'Israël et "le peuple juif" un lien mystique que la fondation de l'Etat a fait resurgir avec éclat. En Israël, les problèmes religieux ont à la fois un caractère social, national et étatique. Cette situation confuse résulte pour l'Etat d'Israël d'un héritage de la Diaspora. En 1939, à la veille de ses pires épreuves, le judaïsme était en pleine crise. Les luttes étaient farouches entre le courant de Réforme, et les partisans de la Torah considérée comme une législation inspirée où chacun peut chercher ses règles de vie, en s'efforçant de l'adapter aux exigences de la pensée et de la société moderne.

"Ces divisions intestines, ces schismes ne pouvaient que favoriser dans la jeunesse, le détachement des traditions, l'indifférence, voire l'hostilité à la religion, l'assimilation." (2)

La destruction des grands centres religieux dans les pays occupés (1939-1945) a été suivie, quelques années plus tard, de la naissance de l'Etat d'Israël. Cependant, nous constatons que la

1 - FRIEDMAN G. : Fin du Peuple Juif, Paris, Gallimard 1965, Ch. VII, p. 205.

2 - FRIEDMAN G. : Op. Cit. p. 209.

population israélienne, dans sa majorité, s'est éloignée des croyances et genres de vie traditionnels. Les Orientaux pratiquent une religion plus tempérée, plus compréhensive à l'égard d'autrui que celle des Européens. Pour cela, l'orthodoxie est insatisfaite, inquiète. Elle se sent isolée, incomprise. Elle juge la religion méconnue, caricaturée. Pour l'Israélien moyen, l'orthodoxie est une série d'interdits, d'entraves apportés à sa liberté, d'incidents qu'il juge scandaleux, fautes, disent les croyants, d'en connaître les raisons profondes, et il se demande si le judaïsme peut être réformé.

De ces questions, essentiellement théologiques, dépendent les solutions actuelles aux problèmes religieux et à celui de l'avenir même de la religion. A partir du XVIII^e siècle, le courant dit de réforme et de l'émancipation n'a pas suscité une réforme profonde, authentique, mais une pseudo-réforme : désintégration plutôt que rénovation. La religion était par ailleurs déjà attaquée par le nationalisme et amorçait ce repli sur soi. Cette contraction est une des principales faiblesses de l'orthodoxie moderne. Les orthodoxes répondent que le judaïsme est essentiellement lié à un ensemble de pratiques, à un mode de vie. Ils dénoncent un péril majeur : l'extinction, dont les aspects les plus redoutables sont, en Israël comme en Diaspora; l'assimilation au sein d'une civilisation industrielle, hédoniste, athée, le démantèlement de la Loi et de la Tradition par une réforme sans frein. En Diaspora, une expression significative de l'éloignement de la religion est celle des mariages mixtes. En effet, se marier avec un conjoint juif représente une façon de rester dans le groupe juif et d'y maintenir, en quelque sorte, son identité.

Selon Marcel Mauss (1), le mariage est un "fait social total", qui engage la vie sociale tout entière et, lorsqu'il s'agit d'une minorité ethnique et religieuse, le mariage exogame pose un problème au niveau collectif et non individuel.

LA PERSONNALITE JUIVE :

Le façonnage de la personnalité juive à travers les siècles est dû à un ensemble de conditions d'existence matérielles et morales dans un climat d'antisémitisme, ce qui a accentué inquiétude et angoisse. L'inquiétude juive est un fait psychologique, pouvant aller jusqu'à l'anxiété, l'angoisse et la névrose. Nous en voulons pour preuve les dires de RABBI (2)...

"Quand les Juifs ont tout abandonné, la foi et le rite, ils se souviennent encore de l'outrage de l'histoire... entretenant, en permanence, un sentiment inévitable d'angoisse que même le Juif marginal ou périphérique reçoit en partage."

Kardiner et Linton (3) ont montré que les frustrations que l'individu subit du fait d'un milieu physique et social hostile suscitent en lui des anxiétés. Celui-ci tente de leur répondre par des systèmes "névrotiques" de sécurité : Pour les Juifs, l'obligation dégradante de vivre à l'intérieur du ghetto au Moyen Age s'accompagnait d'un large éventail d'interdits, de prescriptions

1 - MAUSS M. : Sociologie et Anthropologie, 4ème édition, Paris, P.U.F., 1968.

2 - RABBI W. : Anatomie du judaïsme français, les Editions de Minuit, 1962, Op. Cit., p. 191.

3 - Cf. KARDINER A. et LINTON R. : the Individual and His Society : Columbia University Press, 1939, LINTON R. : Culture and Mental Disorders Springfield, 1956.

ethico-religieuses d'une interprétation rigide des traditions juridiques de la codification de la loi, toutes règles sévères composant le système de sécurité des membres de la communauté juive ségréguée.

Dans leur grande majorité, les Juifs d'Europe descendent d'ancêtres qui ont connu la condition du ghetto (1)... "Au moyen Age, le ghetto, c'est le signe distinctif, c'est l'exclusion d'une longue série de métiers, ce sont les accusations de viol d'hosties, de meurtre rituel, d'empoisonnement de puits. Il s'en suit des persécutions sanglantes qui accompagnent ces accusations.

...Ce sont les autodafés du Talmud, se sont les Juifs serfs des princes et seigneurs, simple marchandise sans volonté ni droits propres, ce sont les usuriers poussés vers cette activité par une économie qui leur ferme toutes les autres possibilités.

... Ce sera une espèce d'hommes définitivement mis au ban de la société..."

Comment s'est constituée cette personnalité juive ?

Elle a été imposée par l'histoire et fabriquée par la lente action des siècles; on peut noter l'exagération de certains traits :

- Physiques, observables dans les collectivités séparées, endogamiques,
- Psychologiques, hypertrophie du sens critique et de l'analyse destructive ; évasion par le rêve, imagination active, cruauté dans l'humour, dénigrement de soi et satisfaction de tous les besoins à l'intérieur de la communauté comme : cacherout, littérature, recherche de Dieu...

1 - WIRTH L. : Le Ghetto, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1980.

Tous ces traits tendent à disparaître complètement lorsque l'environnement n'est plus fondamentalement hostile et permet l'assimilation.

Un sentiment d'interdépendance redevient manifeste, par exemple lorsqu'une communauté juive dans le monde est menacée d'antisémitisme et de discrimination (Juifs d'U.R.S.S. ou Israël face au danger arabe, guerre des six jours...)

Selon Friedman, "le judaïsme est un accident de l'histoire, dont les fruits spirituels ont été, depuis 25 siècles, payés à un prix très élevé, fait d'une infinité de tristesse, de misères, de souffrances et de sang. Ce prix, je le trouve... excessif, exorbitant, monstrueux..." (1)

L'ANTISEMITISME : Nous distinguons deux types d'antisémitisme auxquels le peuple juif a dû faire face :

- L'antisémitisme païen, incoordonné, intermittent,
- L'antisémitisme chrétien, méthodique dans l'aviilissement.

Ils ont contraint les Juifs au repli sur soi. Le cloisonnement en communautés séparées - ou ghettos - a maintenu, renforcé, ou même créé chez beaucoup d'entre eux, des traditions religieuses, des traits culturels, une vie pleinement juive qui excluait tout danger d'assimilation. Entre antisémitisme et particularisme juif (à l'origine essentiellement religieux), il a existé des liens mouvants de causalité réciproque (2).

L. Wirth, montre que, en attribuant collectivement "au peuple juif" la responsabilité de la mort du Christ, le christianisme a imposé,

1 - Cf. FRIEDMAN G. : Fin du Peuple Juif, Op. Cit., p.352.

2 - Cf. ISAAC J. : Genèse de l'antisémitisme, Paris, Calmann Lévy, 1956.

dans une Europe où pouvoir politique et pouvoir religieux étaient étroitement unis, les rigoureuses et dégradantes règles du ghetto (1) et a, par contre-coup, à partir du XIe siècle, façonné de génération en génération, une condition humaine pathologique, privée des droits les plus élémentaires et, d'abord de celui essentiel pour l'épanouissement normal de la personnalité, du libre choix de l'activité professionnelle.

La doctrine théologique augustinienne affirmait par exemple la pérennité et la nécessité des Juifs comme témoins châtiés et avilis de la Passion du Christ. Bernard Blumenkranz a montré, dans ses différents travaux sur l'histoire des Juifs au Moyen-Age, l'importance de la "date charnière" : 1096 ouvrent l'ère des Croisades et provoquant la pire dégradation et l'ajecte déchéance dont seront victimes les Juifs déclarés empoisonneurs ; ils seront brûlés et trucidés ... On se reportera plus particulièrement à son ouvrage : JUIFS ET CHRETIENS DANS LE MONDE OCCIDENTAL DE 430 à 1096 (1).

Le contenu de l'enseignement chrétien répandu a été "la source première et permanente de l'antisémitisme, comme la souche puissante, séculaire, sur laquelle toutes les autres variétés de l'antisémitisme sont venues se greffer" (3).

1 - WIRTH L. : Le Ghetto, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble (Collection Champ Urbain) 1980

2 - In publications de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes 6ème section, sciences économiques et sociales, Paris, La Haye, Mouton 1960

3 - Cf. ISSAAC J. : Genèse de l'antisémitisme - Op. Cit. p. 338

Le Pape Jean XXIII, en soutenant l'oecuménisme, entraîne un changement positif dans l'attitude de l'Eglise à l'égard des Juifs. Ceux-ci, dans les pays de la Diaspora, sont des produits de l'histoire ; là où l'antisémitisme s'affaiblit, la spécificité juive tend à disparaître : l'assimilation s'en trouve renforcée, les pratiques religieuses s'affaiblissent et les mariages mixtes augmentent. C'est le cas dans les pays libres, Europe, Amérique

Selon Friedman, les progrès des "lumières" et le développement des sociétés démocratiques et industrielles ont, dans l'ensemble atténué l'antisémitisme. Les pogroms sous l'empire des Tsars et l'holocauste perpétré par les nazis ne doivent pas empêcher de discerner cette évolution globale. Ce n'est pas l'attraction d'une communauté qui a suscité les vagues d'immigration vers la Palestine, mais l'insécurité politique et économique : ainsi sont venus la plupart des Polonais et des Russes, les Allemands de la 5ème vague d'immigrés après 1948, les Egyptiens, les Nord-Africains et autres Juifs des pays d'Islam, la petite immigration d'Amérique du Sud dans les années 60. Inversement, c'est faute d'être rejetés par l'antisémitisme et les difficultés économiques aux Etats-Unis, mais aussi faute d'attraction nationale par ISRAEL, que les Juifs Américains et Européens ne viennent pas. L'intégration civique, culturelle et morale à leurs patries d'accueil de tant de Juifs occidentaux eût été rendue impossible par l'existence d'une conscience nationale juive. Le principal trait culturel qui a maintenu longtemps ensemble les communautés de la diaspora est l'observance religieuse, considérée elle-même comme le fondement de la vie juive. Il n'y a pas de fait national, il y a un fondement national israélien. L'assimilation

totale ne se produit qu'avec la fin de l'antisémitisme et de la "fabrication" du Juif.

L'assimilation pourrait être entière dans le cadre d'un changement d'attitude des Eglises, des hommes et des femmes qu'elles ont façonnés de génération en génération durant des siècles, par "l'enseignement du mépris" (selon l'expression frappante de Jules ISAAC, qui l'a prise pour titre de son livre), car la diaspora tend vers l'assimilation comme vers une asymptote : sans pouvoir l'atteindre totalement dans un avenir prévisible. L'action diverse et puissante du creuset israélien produit une rapide assimilation : le "rassemblement des exilés" s'accompagne du détachement de la religion chez beaucoup d'entre eux ; les nouveaux immigrants sont transformés en patriotes israéliens.

Georges Friedman (1) conclut en soulignant que, en fin de compte, le destin des Juifs est aujourd'hui de choisir entre deux formes d'assimilation : les pays d'accueil et l'assimilation pour ceux qui ne sont pas concernés par "le peuple juif", tout en conservant sympathie, intérêt pour Israël et l'israélisation pour ceux qui sont "centrés sur Israël", par l'immigration.

Enfin, pour certains, le judaïsme français serait menacé de "sombrier tout entier dans l'assimilation" au cours des deux prochaines générations; cette prédiction fut énoncée en 1963, lors des journées du judaïsme français organisées par le Congrès Juif Mondial, car la destruction des valeurs traditionnelles du judaïsme s'effectue

1 - FRIEDMAN G. : Fin du Peuple Juif - Op. Cit. pp. 346 à 348.

également dans les diasporas occidentales et en Israël : dans ces sociétés industrielles du XXe siècle, les communautés de masse universalisent les valeurs et le mode de vie. La technique répand les biens de consommation... Ce grand phénomène de notre temps transforme le style de production, de consommation et de comportement, les modes de vivre, de penser et d'agir...

Alors, que transmettre aux enfants quant à la notion du peuple ? Que ceux-ci n'ont pas le même groupe sanguin que leurs ancêtres ? Qu'apparemment leur groupe n'est uni que grâce à l'oppression et à l'antisémitisme ? Que l'Etat d'Israël n'est pas l'aboutissement d'une croyance séculaire mais le fait de quelques laïcs ? Que la base d'une certaine unité n'est construite que sur des souvenirs terrifiants ?

Et, pourtant, quelque chose rassemble tous les jeunes de cette école sous le vocable d'enfants de la communauté juive. Dans un telle institution, l'éducation est confrontée à un ensemble d'enfants qui proviennent d'horizons divers. Le père pourra être aschkenaze, sépharade, tailleur, ingénieur, la mère croyante, sioniste, marocaine, riche, pauvre ou encore traditionaliste et pourtant tous disent appartenir à ce qu'ils appellent le peuple juif. De gré ou de force, l'enfant circoncis se verra à jamais appartenir à la communauté d'Israël, c'est une vérité historique. Pour être nommé communauté, il faut qu'existe une attache. Comme nous l'avons précédemment noté, les liens sont nombreux. La langue de prière réunit plusieurs fois par jour tous les religieux juifs du monde entier et les oriente vers la même direction. La Torah est le centre de cette vie, elle est étudiée d'une façon

historique pour certains, d'une façon orthodoxe par d'autres ; en tout cas, la Bible est porteuse d'un message pour tous, message de communauté de vie, faisant place à chaque individu.

D'autres aspects pourraient être encore évoqués mais, au delà de tout, il existe une sensibilité particulière, quelque chose d'ordre affectif, difficilement explicable. Ce sentiment d'appartenance à une destinée commune, pouvant d'ailleurs être compris, notamment par le psychologue, comme une lutte contre le morcellement moïque groupal, a permis un vécu commun qu'illustre au mieux la notion de peuple d'Israël.

POINT DE VUE NATIONAL - ERETZ ISRAEL

Une fois effectué le détour par l'histoire, on peut se demander comment les Juifs français déterminent leur judéité face à la société environnante. D'une certaine manière, la pérennité de l'Etat d'Israël la module. D'autres événements ont modifié la physionomie de la judaïcité (1) française, qui est hétérogène du point de vue de son origine géographique (2).

1 - Cf. MEMMI A. : Portrait d'un Juif - Paris, Gallimard, 1962, p. 17. La judaïcité est "l'ensemble des personnes juives ; soit, au sens large, la totalité des Juifs éparpillés à travers le monde, soit un groupement juif géographiquement localisé, exemple : La judaïcité française ou la judaïcité de New-York

2 - Cf. BENSIMON D. et DELLA PERGOLA S. : "Sondage socio-économique auprès des Juifs de France", Yod, 1 (2) pp. 5-21, 1976.

La dernière émigration en particulier, en a non seulement augmenté le nombre (1) mais a aussi changé les contours en la rendant plus dynamique. L'histoire montre que les Juifs se sont adaptés à la société globale en fonction du système politique des pays où ils se sont établis. Et cette diversité géographique, qui est aujourd'hui la marque de la judaïcité française, dévoile et pose le problème des multiples façons d'être Juif.

La référence au judaïsme (2), dont la religion constitue l'un des aspects, est multiforme. Dans le cas des Juifs maghrébins, à travers les études consacrées à ce sujet (3), on peut admettre que la pratique religieuse a un sens communautaire et associatif qui sous-tend une volonté de faire partie d'un groupe en se référant aux rites ancestraux. Cette tendance à se regrouper, on l'observe aussi chez les Juifs immigrés originaires des pays de l'Est, bien que la synagogue ne soit pas obligatoirement le lieu de leur rassemblement. Le regroupement traduit plutôt l'expression d'une culture et d'une histoire communes. Etre Juif signifie alors se référer à une culture spécifique, que l'on appréhende comme un ensemble de règles de vie, de valeurs spirituelles et de connaissance d'une langue juive - le yiddish - transmise par la famille, parallèlement à la religion.

1 - Cf. TAPIA C. et TAIEB J. : Le Judaïsme maghrébin, après l'immigration des Juifs maghrébins, Yod, 3 (1), pp. 85-97, 1978.

2 - Cf. MEMMI A. : ibid, "Le judaïsme est l'ensemble des doctrines et des institutions juives, fixées ou non, orales ou écrites ; la culture juive au sens large, religion, philosophie, art, traditions et croyances.

3 - TAPIA C. et TAIEB J. : Op. Cit. pp. 85-97.

L'expression de l'appartenance juive se manifeste encore sous d'autres aspects. L'idée de filiation est la référence à l'ethnie la plus couramment admise par les Juifs français. Cependant, la filiation juive n'entraîne pas toujours le maintien de la judéité ; être Juif, c'est aussi avoir conscience de son identité ethnique. En effet, l'identité ethnique a été définie par Klineberg (1) comme celle qui est caractérisée par des facteurs physiques, la religion, la langue ou par une combinaison des trois à la fois.

Herman (2) conçoit l'identité ethnique d'un individu comme l'une des sub-identités qui constituent son identité totale. Selon Herman, un individu qui se définit à la fois comme Juif, professeur et père de famille, ne cite que trois des sub-identités constituant son identité totale.

Dans son étude des relations sociales, Miller (3) affirme que la conception qu'a l'individu de son SOI (self) se constitue au cours de ses interactions sociales. Il distingue trois sortes d'identité :

- L'identité publique objective, telle qu'elle apparaît aux autres,

1 - KLINEBERG O. : The Multinational Society : Some research Problems, Soc. Sciences Inf (1967), pp. 81-99.

2 - HERMAN S. : Israelis and Jews : The Continuity of an Identity - New-York, Random House, 1970

3 - MILLER D.R. : The Study of Social Relationships Situations Identity and Social Interaction in : Psychology - A Study of a Science by Koch R. S. - New-York : Mc Craw Hill, 1963.

- l'identité publique subjective, la perception qu'a l'individu de son identité telle qu'elle apparaît aux autres,
- l'identité de soi (Self Identity) (1), la conception personnelle qu'a l'individu de l'ensemble de ses traits.

Dans une étude sur la PROBLEMATIQUE DE L'IDENTITE DU MOI, Erickson définit l'identité ethnique comme celle qui reflète dans l'individu "l'aspect essentiel de la cohésion interne du groupe" (2).

Les membres de la minorité juive sont conscients de leur distinction par rapport aux autres et c'est la raison pour laquelle ils utilisent le terme de "Non-Juifs" pour définir le groupe de la majorité, tandis que les membres de celle-ci n'utilisent pas les termes de "Non-Chrétiens" ou "Non-Français" pour définir cette minorité.

La communauté de destin caractérise la condition juive dans la Diaspora. Elle définit encore une autre manière de vivre la judéité. Les vicissitudes de la réalité sociale israélienne et la contestation de son existence par les autres Etats dans le cadre moyen-oriental rappellent aux Juifs de la Dispersion le souvenir de la contestation renouvelée au cours de l'histoire de leur

1 - MILLER préfère la notion d'IDENTITE DE SOI à celle du CONCEPT DE SOI, car à cette dernière manque la connotation que le MOI est un objet social

2 - ERICKSON E.H. : The Problem of Ego Identity, in M.R. STEIN et al., IDENTITY AND ANXIETY, Glencoe III : Free Press, 1960, p. 38

appartenance particulière et de leur appartenance nationale. La Guerre des Six Jours a révélé, d'une manière exemplaire, la signification d'une communauté de destin entre l'Etat d'Israël et la judaïcité mondiale.

On peut se demander si, à travers les manifestations publiques de leur appartenance juive, l'ensemble des Juifs français n'annonçait pas la caducité du modèle assimilationniste français, tel que l'avaient élaboré les défenseurs de l'émancipation des Juifs vivant en France, amorçant ainsi, par leur attitude, une nouvelle manière d'être Juifs en France et de définir leurs rapports avec l'Etat d'Israël. Les réactions des Juifs français à la pensée qu'Israël puisse être détruit en 1967 illustrent parfaitement, nous semble-t-il, le sentiment d'une identité partagée entre Juifs français et Juifs israéliens qui s'autorise de celui de responsabilité réciproque, d'interdépendance dans le destin de la Dispersion d'Israël.

L'Etat d'Israël fait partie de l'ensemble collectif, religieux, historique, culturel, que constitue la judaïcité mondiale. Il y tient une place à part, du fait de son existence nationale, qui donne sens et espoir aux Juifs de la Dispersion. Après l'holocauste, la pérennité d'Israël "est une garantie supplémentaire de survie" (1).

1 - Cf MARIENSTRAS R : Juifs en France, Aujourd'hui
Paris, Esprit, 1968, pp. 581-608

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE :

L'étude particulièrement intéressante de S.N. Herman (1), pose le problème du devenir de l'identité juive en Israël. Il émet l'idée de l'émergence de l'identité "israélo-juive", qui forme en quelque sorte la continuité de la judéité et de l'israélité. Mais continuité ne signifie pas nécessairement "maintien des traditions statiques et inchangeables". L'auteur souligne l'importance que revêt, pour les étudiants israéliens interrogés, le sentiment d'interdépendance dans le destin des Juifs d'Israël et ceux de la Dispersion, sentiment d'autant plus affirmé que ces derniers se trouvent dans des conditions d'existence difficiles, comme ceux d'URSS ou des pays arabes. Cette idée de continuité nous paraît évoquer celle de proximité, d'attachement inconditionnel, et davantage encore d'appartenance à une même identité, d'identification à un destin commun. Le "sentiment d'appartenance" (2) caractérise la relation privilégiée que les Juifs français ont manifestée à l'égard d'Israël en Juin 1967.

La conscience d'une identité commune, réactivée au moment de la guerre des Six Jours, est un fait également observable au sein de la

1 - Cf HERMAN S.N : Israelis and Jews - The Continuity of an Identity, New-York, Random Housen 1970, pp. 69-73

2 - On ne saurait confondre la relation exceptionnelle que j'ai qualifié de "sentiment d'appartenance" manifestée par les Juifs français en Juin 1967 avec la question de la double allégeance

judaïcité américaine. Parmi les études consacrées à cet évènement, N. Glazer (1) souligne l'émotion, jamais constatée avant la crise israélo-arabe de 1967, qu'ont ressentie les Juifs américains.

Selon l'auteur, trois raisons essentielles expliqueraient leur attitude. La prise de conscience de l'holocauste et "l'émotion grandissante" à l'égard de l'évènement, révélée particulièrement lors du procès Eichamn en 1961, l'attitude de la gauche américaine parmi les Américains blancs et noirs envers les positions politiques israéliennes et le rôle particulier de l'Union Soviétique, pays de la troisième communauté juive dans le monde, se comportant comme l'ennemi le plus puissant d'Israël.

"Tous ces faits soulignent la solitude accablante des Juifs, leur singularité les autorisent à se considérer comme spécialement menacés, tous les efforts méritant d'être accomplis pour survivre".

Pour Glazer, l'attitude des Juifs américains en cette circonstance pourrait avoir une signification religieuse, fondée sur l'idée de survivance des Juifs. La survivance des Juifs, "tel est le sens de la réponse aux évènements de Juin 1967".

L'inquiétude des Juifs américains en juin 1967 rejoint celle des Juifs français à la même époque. Pour eux, la survie d'Israël est à tout moment le gage de leur propre survie et du fait juif en général. S'il existe, comme on l'a vu, de multiples manières d'exprimer l'appartenance à l'ethnie, les

1 - Cf. GLAZER N : American Judaism, Chicago, The University of Chicago Press - Second Edition 1972, pp. 169-186

rappports que les Juifs français entretiennent avec l'Etat d'Israël ne signifient-ils pas la même idée ?

LES JUIFS ET L'ETAT D'ISRAEL :

Dans une étude détaillée et approfondie, D. Bensimon (1), caractérise le rapport des Juifs français avec l'Etat d'Israël par la dimension religieuse qui est le trait culturel assurant la continuité de l'identité juive à travers le temps et l'espace. Elle analyse l'origine et l'insertion des Juifs maghrébins en Afrique du Nord, puis leur réinsertion sociale en France. Le choix de la France plutôt que d'Israël témoigne de l'impact de la civilisation française en Afrique du Nord. A travers un exemple, le choix d'un pays pour y effectuer un voyage ou un séjour prolongé, l'auteur montre, en effet, l'influence de la religion. S'agissant d'un voyage, à l'opposé des traditionnalistes et des pratiquants, les libres penseurs choisissent, pour la plupart, un autre pays qu'Israël. L'auteur conclut à une interférence entre religiosité et attachement à l'Etat d'Israël qui "nourrit le sentiment religieux".

Dans son enquête, S. Korcarz (2) privilégie la dimension culturelle comme élément de rapport des Juifs français avec l'Etat d'Israël. L'auteur analyse "l'hétérogénéité et la multiplicité" des représentations de l'Etat d'Israël auprès d'une population uniquement européenne, en fonction de l'appartenance juive transmise par la famille à

1 - Cf. BENSIMON D. : L'intégration des Juifs d'Afrique du Nord, Paris - Mouton - 1971, Op. Cit., p. 215 - 225

2 - Cf. KORCARZ Z. : Les Juifs et l'Etat d'Israël, thèse de troisième cycle, Paris, 1968.

laquelle la culture juive donne un "sens légitime".

La topologie présentée par l'auteur oppose Juifs d'appartenance - Juifs chagallistes et Juifs de la Maison d'Israël - aux Juifs de condition. Pour les Juifs d'appartenance, les rapports privilégiés qu'ils entretiennent avec l'Etat d'Israël reposent sur la culture juive savante ou populaire. Pour les Juifs de condition, qui n'ont pas reçu de culture juive au sens où l'auteur la définit, l'Etat hébreu, par un effet de miroir, leur renvoie une image flatteuse du Juif, qui se répercute sur le groupe de référence constitué par le non-Juif. A travers ces études, religion et culture apparaissent comme des éléments qui façonnent les rapports des Juifs français avec l'Etat d'Israël.

D'autres études (1) montrent que ces rapports peuvent être également considérés sous un autre angle : celui de la centralité d'Israël. Dans l'idéologie sioniste, cette centralité est essentiellement définie par l'idée "d'unité du peuple Juif et la position centrale de l'Etat d'Israël dans la vie du peuple Juif", par le rassemblement du peuple Juif "dans sa patrie historique, Eretz-Israël et par une immigration en provenance de tous les pays".

L'ensemble des Juifs français exprime davantage une tendance affirmée à l'israélo-centrisme. Pour la majorité des Juifs français, la naissance de l'Etat hébreu a contribué au développement du patrimoine culturel juif.

1 - Cf. HOROWITZ I.L. : "Israël-Diaspora Relations as a Problem in Center-Periphery Linkages", Contemporary Jewry 3(2), 1977, pp. 28-38.

L'intérêt manifesté par la judaïcité française envers la langue hébraïque, les études juives, le fait juif en général, permettent d'introduire l'idée de valorisation de l'appartenance juive, qui est "intériorisée" et non plus subie (1).

En 1964, G. Friedmann n'écrivait-il pas : "Ma rencontre avec Israël a été, en effet, ma première rencontre avec le judaïsme. Elle a suscité un choc incomparable, dans ses répercussions multiples, à celui d'octobre 1940 (2). Dans un contexte de revitalisation du judaïsme, l'Etat d'Israël semble la seule référence au judaïsme, pour ceux d'entre les Juifs français qui ont abandonné les pratiques religieuses ou ne partagent pas l'idéal sioniste.

LA CENTRALITE D'ISRAEL

A l'opposé de cette attitude, des intellectuels Juifs français ne reconnaissent pas l'Etat d'Israël comme l'unique centre de la culture et de la religion juives. Selon R. Marienstras (3), la centralité d'Israël pour la majorité des Juifs de la Dispersion, repose sur le danger et la menace qui pèsent constamment sur l'Etat hébreu.

La centralité d'Israël "est la centralité de l'avenir imprévisible". C'est pour cela, ajoute-t-il, "que les regards, les soucis et les angoisses du peuple juif convergent vers Israël". En ce sens,

1 - Cf. MEMMI A. et ALLI : Préenquête sur la judéité des Juifs en France, Revue française de sociologie, VI (1), 1965, pp. 70-76.

2 - Cf. FRIEDMANN G. : Fin du Peuple Juif, p. 11

3 - Cf. YAARI A. et MARIENSTRAS R. : "La Question sioniste", Les Nouveaux Cahiers, Paris, 1974, pp. 4-16.

si la "montée vers Israël n'est pas plus importante, c'est parce que l'implantation des Juifs dans la Dispersion est devenue "structurelle" et non plus "conjoncturelle". L'épanouissement de la culture juive dans la Diaspora ne doit subir aucun contrôle, fut-il de la part de l'Etat juif.

Ce problème de la centralité d'Israël par rapport à la Diaspora est un sujet de discussion parmi les sociologues américains. Pour I. L. Horowitz (1), la position d'Israël et de la Diaspora l'une par rapport à l'autre, relève d'une situation paradoxale. D'un côté, il y a l'Etat d'Israël, qui occupe une position centrale et qui est faible, de l'autre la Diaspora, qui occupe une position "périphérique" et est relativement puissante. L'auteur constate que l'idée de centralité de l'Etat d'Israël demeure jusqu'à aujourd'hui un principe, un dogme, bien que dix pour cent de la population israélienne, soit trois cent mille israéliens, vivent d'une manière quasi-permanente aux Etats-Unis, et que les Juifs soviétiques émigrent de préférence en Amérique, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, d'une manière générale dans les démocraties anglo-saxonnes.

Il n'existe pas de consensus parmi les Juifs de la Diaspora quant à la question de la centralité d'Israël. Il nous semble que cette controverse met en relief le rapport non seulement complexe mais encore multiforme que les Juifs français entretiennent avec l'Etat d'Israël. Que signifient, alors, la création et la pérennité d'un Etat Juif ?

1 - HOROWITZ I.L. : Israeli Diaspora relations as a Problem in "Center Periphery linkages" Contemporary Jewry, New-York (2) Spring Summer, 1977, pp. 12-38

Quel type de rapport existe-t-il entre la judaïcité française et l'Etat d'Israël ? Ces relations sont-elles déterminées par la manière dont les Juifs définissent leur appartenance à l'ethnie ou bien d'autres dimensions ont-elles une influence ? Dans quelle mesure et de quelle façon l'Holocauste et l'émergence d'un Etat ont-ils modifié la judaïcité française ? Enfin, dans quelles conditions pourrait se poser la question de l'émigration vers Israël ?

Nous pouvons mentionner que la fidélité à la synagogue ne peut expliquer à elle seule les relations avec l'Etat d'Israël. D'autres dimensions définissent ces rapports. Le temps d'implantation, et l'attachement au fait juif en général, de quelque manière qu'il s'exprime, différencient les attitudes et déterminent les comportements diversifiés à l'égard de l'Etat hébreu. Il existerait un sentiment d'interdépendance des Juifs français et des Juifs israéliens. Un premier contact avec la population juive nous a amené à ne retenir que la définition sociologique de l'appartenance juive. "Etre Juif, c'est se considérer comme tel."

Depuis 1945 jusqu'à 1970, il n'était pas de colloque où "que signifie être Juif ?", question obsédante, ne fût abordée. Ben Gourion (1) avait cru bon d'écrire à cinquante intellectuels de par le monde pour savoir ce que c'était pour eux. Aujourd'hui, le problème se pose en termes différents. En effet, on peut dire qu'il y a eu un éclatement de l'identité juive à partir de l'émancipation. En fait, jusqu'au XIXe siècle, le

1 - BEN GOURION D. : (1889-1973), Premier Ministre de l'Etat d'Israël. 1948 - 1953 - 1955 - 1963.

problème de l'identité juive ne se posait pas, pas plus que celui de l'identité française ou anglaise : être Juif paraissait naturel. Mais la confrontation à la modernité et le choc de l'entrée dans le monde moderne ont suscité l'émergence d'un certain nombre de tendances : d'une part, la tendance du Shtetel (1), tendance religieuse, qui continue à voir dans le judaïsme une religion que n'affectaient guère autrement que sociologiquement les mutations de l'entrée dans le monde moderne. Une seconde forme d'identité a été, peut-on dire, cristallisée dans le Bundism (2), mais elle était, de façon générale, l'identité juive socialiste ; celle qui consistait à entrer dans le monde moderne et à en épouser les théories d'avant-garde, à espérer une modification du destin juif par une transformation de la société. Il y eut une troisième attitude, la confessionnalisation du judaïsme : on devenait un Israélite, que ce soit en France, en Allemagne ou aux Etats-Unis. Ces trois premières, au fond, consentaient à accepter la Diaspora, mais à l'accepter en vivant dans les ghettos, dans la révolution ou dans l'assimilation... La quatrième forme de l'identité juive, c'est celle qui consiste à refuser ces trois formes de la Diaspora et à chercher un destin nouveau en Israël. On peut dire, d'une manière générale, que cette crise consécutive à l'éclatement (car on peut considérer qu'il y eut crise dans la mesure où l'unité du peuple juif était profondément entamée) s'est développée jusqu'à nos jours.

1 - Shtetel : Bourgade juive.

2 - Bund : mouvement socialiste.

Depuis deux siècles, des Juifs ont connu la fin des illusions, qui a toujours une valeur centripète, c'est-à-dire qu'elle renvoie le Juif qui a essayé de sortir de son peuple, vers ses racines. On peut rappeler que le Hovevei-Zion (1), premier mouvement sioniste politique apparu en Russie, est consécutif à la fin des illusions. Il a été constitué en grande partie d'étudiants juifs russes qui ne croyaient pas que l'émergence du socialisme dans la Russie tsariste pût résoudre le problème et qui, par conséquent, sont revenus à leur peuple par le biais du sionisme et par celui de la fuite d'Europe (2). A divers reprises, des Juifs célèbres ont aussi perdu cette illusion, tout comme, après la guerre, d'autres Juifs, en France, naguère totalement assimilés, ont perdu l'illusion de l'assimilation.

Il semble que, maintenant, sous la pression de la fin des illusions révolutionnaires, de la négociation du génocide, de l'affirmation des particularismes de tous ordres, on assiste à un autre phénomène : les Juifs, aujourd'hui, ont tendance à se revendiquer comme tels.

On s'affirme Juif par la foi tout d'abord, puis par un retour extrêmement spectaculaire aux sources et à la pratique juive. Le nombre de Juifs qui étudient la Torah, le Talmud et la pensée juive d'une manière générale, quelquefois à plein temps dans les Yeshivot d'Israël, des Etats-Unis et de l'Europe est supérieur à ce qu'il a été, sauf dans les grandes périodes du judaïsme polonais aux XVIe et XVIIe siècles.

1 - HOVEVEI-ZION : Les amoureux de Tsion.

2 - EISENBERG J. : Une Histoire du peuple Juif, Paris, Fayard, 1974, pp. 559-562.

En Hollande, il reste trente mille Juifs sur plus de deux cent mille qui y vivaient avant la guerre. A cette époque là, excepté un séminaire à Rasinik, on n'y trouvait pas de lieu d'études du Talmud et du Yiddish. Aujourd'hui, il y existe même un Kollel (1) phénomène qui était complètement inconnu en Europe Occidentale. En France, depuis la glorieuse époque de Rachi, il n'y avait pas eu de Yeshivot. Depuis la guerre, elles se sont multipliées.

On constate également la renaissance d'un judaïsme culturel ; que ce soit la culture ashkenaze ou sépharade, chacune cherche à affirmer son existence et ses racines. De même peut-on constater un certain nombre de dangers. Cette dynamique, aussi valorisante soit-elle, n'entraîne pas actuellement une véritable unité du peuple juif ; ses diverses composantes ont une conscience plus marquée de leur attachement à l'histoire et au peuple juifs ; mais ce "vouloir être" à l'intérieur du peuple juif nous paraît très centrifuge. On n'a pas entamé un véritable dialogue entre ces diverses composantes, ce qui fait que tout le monde dit : "Je suis Juif" mais que personne ne signifie la même chose.

De même, il y a parfois le risque de réduire la culture au folklore juif. Nous sommes plus conscients d'être Juifs, mais nous sommes aussi en voie de constituer un certain nombre de lobbies juifs. Le lobby de la nostalgie yiddish, des anciens déportés, des intellectuels déracinés, des pro-sionistes ou des anti-sionistes et un certain nombre de cercles qui ont tendance à se fermer.

1 - KOLLEL : Centre d'études religieuses

Deux problèmes nous paraissent se poser : Le premier concerne les rapports d'Israël et de la Diaspora, et il est assez mal vécu dans la mesure où il y a une crise de l'idéal sioniste. Le second concerne l'éveil de la conscience juive. Ceux qui se revendiquent comme Juifs acceptent et souhaitent être un peuple de témoins. Le peuple juif n'a-t-il pas été appelé par les prophètes "peuple témoin".

Elie Wiesel dit : "Après tout, je suis Juif diasporique, je me sens bien dans la Diaspora et à New-York." Qu'un Juif hongrois, qui a étudié le Talmud toute sa vie, a vécu en Suisse, est devenu un écrivain français, ne se sente bien qu'à New-York, mériterait d'être longuement analysé. Ce problème de nos rapports avec Israël et nous dirons aussi d'un refus croissant de la centralité d'Israël, est un des problèmes majeurs de l'identité juive...

Wiesel revendique cette idée de témoignage, affirmant que si nous, Juifs, nions que l'ombre d'Auschwitz pèse toujours sur le monde, il y aura un second Auschwitz qui ne concernera pas que les Juifs. Il est persuadé de notre fonction universelle : "Je ne suis pas inquiet pour le peuple juif, je suis inquiet pour le monde." Et nous croyons que les cris d'alarme qu'il pousse constituent pour lui l'essentiel de cette vocation de témoin. Comment se fera la mutation qui, de témoins, nous rendra acteurs ? Il est évident que l'on ne peut pas être acteur si on n'est pas témoin ; ce qui serait souhaitable, c'est que, de témoins, nous puissions nous transformer de manière féconde en acteurs.

Levinas disait : "Le judaïsme n'est pas une particularité, c'est une modalité, c'est une opposition un peu mystérieuse qui veut dire ceci : simplement modalité, c'est un certain type de

présence au monde, de responsabilité pour le monde. C'est à dire que le Juif ne tient pas seulement dans l'image de la victime, et que ce que l'on cherche dans le judaïsme, outre une mémoire assoiffée, inextinguible, c'est précisément une énergie pour s'occuper de ce qui ne vous regarde pas, pour ne pas succomber à soi même, pour ne pas succomber non plus à la fatalité de l'histoire." (1)

Il est vrai que le Talmud et la Bible sont sujets de curiosité, d'inquiétude pour un certain nombre. Ceux qui ne veulent pas aller dans les Yeshivot, qui ne veulent absolument pas abandonner une seule des prérogatives de la modernité. Ceux qui veulent confronter cette sagesse-là avec la modernité.

Le Juif doit avoir le désir d'être ouvert au monde car notre identité juive n'aurait aucun sens si elle constituait un retour quotidien au ghetto. Cette affirmation du droit à la différence est due à Nahum Goldman (2). En réalité, il s'agit d'une réaction contre la négation. Il ne faut pas oublier que ce droit à la différence est une revendication d'une communauté à laquelle ce droit, qui n'est autre que le droit à la vie, à l'être, avait été nié. Effectivement, dans le judaïsme il y eut deux phases en même temps : particularisme et universalisme. Nous avions une vie physique, en

1 - LEVINAS E. : Difficile Liberté, Paris, Albin Michel 1976, p. 330.

2 - GOLDMAN N. (1895-1977) Leader sioniste, Président du Congrès Juif Mondial 1951-1977 et Président de l'O.S.M. Organisation sioniste mondiale.

tant que peuple juif. Cette vie a été violemment agressée, nous avons perdu une partie de notre corps juif, brûlé dans les chambres à gaz, ou assimilé de toutes les façons possibles. Actuellement, nous assistons à la guérison de ce corps, c'est-à-dire à un renouvellement de la physiologie du corps et du peuple juifs. Pendant deux mille ans, le judaïsme, particulièrement le sionisme ont été un rêve. Nous croyons qu'un peuple ne guérit vraiment que lorsqu'il réalise ses rêves.

Il ne peut donc y avoir de définition unique de l'identité juive, laquelle est une notion très complexe du fait de la multiplicité des éléments qui la composent :

- Eléments culturels, historiques, sociologiques, religieux et autres.

Le judaïsme est la culture religieuse d'une certaine nation qui se trouve dans le peuple et reflète son histoire. Les prières et les fêtes juives sont imprégnées du rapport étroit entre le peuple et sa terre. Pendant des siècles, les Juifs ont prouvé l'existence d'un lien indissociable entre le peuple, la terre et la Torah d'Israël et, aujourd'hui, la notion étatique d'Israël s'y ajoute. L'holocauste, le procès d'Eichman, les guerres des Six Jours et de Kippour, les différents événements de l'histoire contemporaine ont à nouveau ravivé le souvenir latent dans la conscience. Israël joue un rôle dans la structuration de l'identité juive, qui est différente d'un pays à un autre et détermine sa relation avec son groupe sociologique en tant que groupement d'appartenance. Nous constatons donc que cette identité est la résultante d'éléments religieux, culturels et nationaux intimement liés.

Au total, nous pensons qu'il n'y a pas de réponse à la question : Qu'est-ce qu'être Juif ? C'est ce qui maintient la question ouverte pour tout le monde ; la différence est surtout au niveau de l'individu. Il nous semble que chaque Juif, s'exprimant à travers son vécu, est différent des autres. Selon le Talmud, "on est Juif inconditionnellement, sans réserve, et à part entière quand on n'est pas idolâtre". On peut donc dire que, pratiquant ou non, de Diaspora en Israël, la définition irréversible d'une identité juive est : on est Juif quand on ne pratique pas une autre religion. La proposition du Talmud laisse une large place aux éléments culturels, historiques, sociologiques, religieux et autres.

Dans l'absolu, c'est tout cela que l'enseignant est sensé présenter à sa classe, afin de permettre à chaque enfant une évolution spécifique dans le respect de son être et de sa famille. C'est pourquoi nous allons maintenant préciser comment les Communautés juives successives dans le monde ont conçu l'éducation juive, étudier l'attitude de celle de la France, avant de tenter de comprendre comment, pourquoi fonctionne l'école juive de Lyon, prise à titre d'exemple, et si son enseignement permet l'épanouissement du jeune enfant dans le judaïsme au sens large.